

**Opération :** Réhabilitation de la station d'épuration de l'Escarène

**Objectifs :** Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement

**Cours d'eau :** Paillon de l'Escarène

**Commune :** L'Escarène

**Maître d'ouvrage :** SILCEN

**Fiche  
A11  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**1 457 546 €HT**

**2010-2011**

### Réhabilitation de la station d'épuration de l'Escarène

#### Contexte

La STEP de l'Escarène compte à ce jour parmi les installations de traitement des effluents urbains des Alpes Maritimes les moins efficaces. L'échéance relative à sa mise en conformité réglementaire est 2005.

Dimensionnée pour traiter un volume journalier de 4000 EH, cette installation vieillissante datant des années 70 ne reçoit aujourd'hui « que » 1500 EH.

Cette sous charge, à laquelle s'ajoute une maintenance approximative et un problème important de gestion des boues, entraîne un rendement moindre et des rejets dégradés vers le Paillon.

De plus, la STEP connaît en période pluvieuse des à coups hydrauliques qui engendrent d'importants dysfonctionnements.

Les services administratifs se sont penchés depuis longtemps sur le problème de ces ouvrages et la commune, appuyée par le SILCEN, souhaite entreprendre une mise en conformité rapide.

Une partie des travaux sera réalisée sur une ancienne décharge. Une étude préalable des sols en place est nécessaire.

#### Description de l'opération

Travaux de réhabilitation de la station d'épuration :

Réhabilitation de la filière eau

- Création d'un dispositif de pré-traitement
- Création d'un déversoir d'orage
- Réhabilitation réseau
- Protection de berge
- Réhabilitation du bassin d'aération et changement et du clarificateur

Création d'une nouvelle filière de traitement de boues :

- Etude de sol
- travaux de création des lit planté de végétaux macrophytes

La station d'épuration aura une capacité de 2 500 EH (schéma directeur d'assainissement 2005).

## Phasage de l'opération à mi parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Etude</b>											
<b>Travaux</b>											

## Coût de l'action

**1 457 546 € HT**

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
  - Disposition 5A-03 : Améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (étude pour évacuation des matériaux de l'ancienne décharge : ces matériaux, situés en bordure du Paillon, constituent une source de pollution potentielle)

## Plan de financement à mi parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Etude et travaux	2010-2011	1 457 546 €	33%		39%	28%
<b>Total</b>		<b>1 457 546 €</b>	<b>480 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>571 976 €</b>	<b>405 570 €</b>

## Volet A ■ Amélioration de la qualité de l'eau ■

**Opération** : Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Drap - Modifiée

**Fiche  
A12**

**Objectifs** : Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement

**Mi-parcours**

**Cours d'eau** : Paillon de Nice

**Priorité 1**

**Commune** : Drap

**De 215 000€ à  
1 545 500 €**

**Maître d'ouvrage** : SICTEU

**2010-2015**

### MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

## Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Drap

### Contexte

Cette station d'épuration, d'une capacité de 20 000 EH et mise en service en 1978, traite les effluents des communes de Cantaron « le Cognas », Contes, Drap, Châteauneuf-Villevieille, Peillon, Peille, Bendejun, Berre les Alpes. Il traite également des effluents industriels (ZI de Contes).

Les contrôles effectués périodiquement par le SATESE, ont mis en évidence de fréquents départs de boues dans le Paillon. En outre, les effluents industriels très chargés provoquent des à-coups de charge pouvant altérer la qualité du traitement. Les modalités de surveillance doivent également être améliorées.

### Description de l'opération à mi-parcours

#### Phase 1 -Renouvellement du matériel d'autosurveillance :

- 3 préleveurs poste fixe et 2 débitmètres ultra son avec affichage intérieur et extérieur

#### PHASE 2 - Amélioration des installations techniques :

1. Gestion et aide au contrôle de performance des bassins d'aération Achat d'une centrale de mesure pour 8 sondes, une sonde de mesure redox, une sonde de mesure d'oxygène dissous, une sonde de mesure des MES
2. Contrôle interne du réseau de collecte intercommunal :
  - Achat et mise en place d'un préleveur portable multiflacons (24 flacons) qui sera placé en des points stratégiques du réseau intercommunal

Remarque : La demande de mise en place de convention de rejet pour les industriels est à la charge des communes. Dans le cadre du programme de communication et de sensibilisation qui sera fait autour du Contrat de Rivière, une partie sera consacrée à la sensibilisation des communes à ce sujet (fiches A33, C11, C21).

#### PHASE 3 - Valorisation des boues d'épuration :

La fiche action initiale prévoyait la mise en place d'un dispositif de chaulage des boues. Cependant, le schéma départemental de gestion et de traitement des boues en cours de finalisation va préconiser la mise en place d'un système de valorisation des boues (compostage, incinération, séchage, etc.). À l'heure actuelle la solution privilégiée est la mise en place d'un sécheur solaire.

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Auto-surveillance</b>											
<b>Installations techniques</b>											
<b>Valorisation des boues</b>											

## Estimation du coût à mi-parcours

Phase 1 : Renouvellement du matériel d'auto-surveillance : 22 000 €HT

Phase 2 : Amélioration des installations techniques :

1. Achat centrale de mesures 20 000 €HT

2. Achat préleveur portable 3 500 €HT

Phase 3 : Valorisation des boues \* 1 500 000 €HT\*

Total : 1 545 500 €HT

\* estimation provisoire minimale pour la mise en place d'un sécheur solaire. Choix non validé à la mi-parcours.

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
  - Disposition 5A-02 : Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux
  - Disposition 5A-03 : Améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement
- OF5C : Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
  - Disposition 5C-01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines ainsi que leur suivi
  - Disposition 5C-02 Réduire les rejets des sites industriels

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (réduction des rejets industriels directs)

## Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG*	MO
Auto-surveillance	2010	22 000 €	30%		25%	45%
Installations techniques	2010	23 500 €	20% voté en 2010		30%	50%
	2015					
Valorisation boues	2015	1 500 000 €	30%		25%	40%
<b>Total</b>		<b>1 545 500 €</b>	<b>461 300 €</b>	<b>- €</b>	<b>271 990 €</b>	<b>812 210 €</b>
			<b>30%</b>		<b>18%</b>	<b>53%</b>

\* Le taux du CG est applicable au montant total soustrait des subventions apportées par l'AE et la Région.

**Opération : Amélioration du traitement de la station d'épuration de Lucéram**

**Fiche  
A13**

**Objectifs : Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement**

**Mi-parcours**

**Cours d'eau : Paillon de l'Escarène**

**Priorité 1**

**Commune : Lucéram**

**38 363 €HT**

**Maître d'ouvrage : Commune de Lucéram**

**2010**

## Amélioration du traitement de la station d'épuration de Lucéram

### Contexte

La station d'épuration de Lucéram, d'une capacité de 1 000 EH et mise en service en 1963, traite les effluents de la commune.

D'après les mesures effectuées périodiquement par le SATESE, la qualité des effluents rejetés dans le Paillon est moyenne. Cela est essentiellement dû à la vétusté de la station.

Le schéma directeur d'assainissement de 2002 préconisait la réalisation d'une nouvelle station d'épuration, mais la commune connaît des difficultés à acquérir le terrain pouvant recevoir le nouvel ouvrage.

Dans l'attente, la commune de Lucéram souhaite réaliser des travaux permettant d'améliorer le fonctionnement de la station existante.

### Description de l'opération

Les travaux suivants sont préconisés par le SATESE :

- Amener l'électricité
- Installation d'un dégrilleur automatique ou d'un tamis rotatif pour éliminer tous les déchets en amont du décanteur-digesteur
- Changement de la vanne d'extraction des boues qui très difficile à manœuvrer
- Installation d'un canal de comptage en sortie pour permettre de réaliser deux bilans par an comme l'exige la loi.

### Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
		semestre 1	semestre 2								
<b>Travaux d'amélioration de la STEP</b>											

## Estimation du coût à mi-parcours

Le montant total des travaux initial des travaux était estimé à 40 000 € HT.

Le montant réel des travaux s'élève à 38 363 € HT

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (amélioration d'un rejet d'effluents domestiques dans un cours d'eau en relation avec les réservoirs souterrains)

## Financement de l'opération

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Travaux	2010	38 363 €	20%		36%	44%
<b>Total</b>		<b>38 363 €</b>	<b>7 712 €</b>	<b>- €</b>	<b>13 882 €</b>	<b>16 769 €</b>

## Volet A ■ Amélioration de la qualité de l'eau ■

**Opération : Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Peille - Modifiée**

**Fiche  
A14**

**Objectifs : Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement**

**Mi-parcours**

**Cours d'eau : Paillon de l'Escarène**

**Priorité 1**

**Commune : Peille**

**114 000 €HT**

**Maître d'ouvrage : Commune de Peille**

**2010-2013**

### MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

## Amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Peille

### Contexte

La station d'épuration de Peille, d'une capacité de 2 000 EH et mise en service en 1974, traite les effluents de la commune.

D'après les résultats de l'auto-surveillance et les contrôles réalisés par le SATESE, les rendements épuratoires de cette station sont corrects pour ce type de traitement. Récemment, le dégrilleur automatique, qui tombait en panne fréquemment, a été remplacé.

Néanmoins, étant donné la vétusté de l'ouvrage, la commune souhaite procéder en des travaux d'amélioration pour améliorer la qualité du rejet.

### Description de l'opération à mi-parcours

La fiche action initiale a été modifiée au profit du projet suivant:

Phase 1 :

- Aménagement de la conduite du déversoir d'orage et renforcement de la conduite existante
- Canal de mesures en sortie

Phase 2 :

- Recirculation des eaux d'égouttage des lits de séchages
- Couverture et réhabilitation des lits de séchage de boues

### Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
Phase 1											
Phase 2											

## Estimation du coût à mi-parcours

initialement le projet était estimé à 300 000 € HT .

Le projet réactualisé à mi-parcours s'élève à **114 000 € HT**

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (amélioration d'un rejet d'effluents domestiques dans un cours d'eau en relation avec les réservoirs souterrains)

## Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG*	MO
Travaux	2011-2013	114 000 €	20%		32%	48%
<b>Total</b>		114 000 €	<b>22 740 €</b>	<b>€</b>	<b>36 384 €</b>	<b>54 876 €</b>

\* Le taux du CG est de 40% applicable au montant total soustrait des subventions apportées par l'AE.

## Volet A ■ Amélioration de la qualité de l'eau ■

**Opération** : Réhabilitation ou création d'une station d'épuration à Lucéram - NOUVELLE

**Fiche  
A15**

**Objectifs** : Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement

**Mi-parcours**

**Cours d'eau** : Paillon de l'Escarène

**Priorité 1**

**Commune** : Lucéram

**Entre 500 000€  
et 1 000 000 €HT**

**Maître d'ouvrage** : Commune de Lucéram

**2014 - 2015**

### NOUVELLE FICHE ACTION

### Réhabilitation ou création d'une station d'épuration à Lucéram

#### Contexte

La station d'épuration de Lucéram, d'une capacité de 1 000 EH a été réhabilitée en 2010 car les mesures effectuées périodiquement par le SATESE, n'était pas satisfaisante.

Le schéma directeur d'assainissement de 2002 préconisait la réalisation d'une nouvelle station d'épuration, mais la commune connaissait des difficultés à acquérir le terrain pouvant recevoir le nouvel ouvrage. Dans l'attente, la commune de Lucéram a réaliser des travaux permettant d'améliorer le fonctionnement de la station existante.

Néanmoins , malgré ces améliorations, la STEP est reste vieillissante (1977) et ne garantie pas un assainissement suffisant des eaux usées de la commune.

Un projet de faisabilité est actuellement à l'étude qui étudie deux solutions:

- la réhabilitation in situ de la STEP
- la création d'une nouvelle unité de traitement

#### Description de l'opération à mi-parcours

L'étude de faisabilité déterminera la solution la plus avantageuse pour l'épuration de 1000 à 1200 EH.

#### Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
		semestre 1	semestre 2								
<b>Travaux</b>											

#### Estimation du coût à mi-parcours

L'estimation du coût du projet sera établi par l'étude de faisabilité en fonction de la solution envisagée.

Entre 500 000 €HT et 1 000 000 €HT

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (amélioration d'un rejet d'effluents domestiques dans un cours d'eau en relation avec les réservoirs souterrains)

## Plan de financement à mi-parcours

*A titre indicatif, à préciser en fonction du choix opéré.*

Intitulé	Année	Montant	AE *	CR	CG **	MO
Travaux	2014-2015	1 000 000 €	Entre 0 et 30% en fonction du projet - Aide maximale de (29%) :		21%	50%
<b>Total</b>		1 000 000 €	<b>292 288 €</b>	<b>- €</b>	<b>212 314 €</b>	<b>495 398 €</b>

*\* En fonction du choix technique opéré l'Agence de l'Eau pourra subventionner le projet jusqu'à 30% de l'assiette maximale. A cette aide, il faudra soustraire les subventions apportées dans le cadre de la fiche A13 (7712€HT)*

*\*\* Le taux du CG est de 30% applicable au montant total soustrait des subventions apportées par l'AE et la Région.*

## Volet A ■ Amélioration de la qualité de l'eau ■

---

**Opération : Modernisation du système d'assainissement collectif de Berre les Alpes - NOUVELLE**

**Fiche  
A16**

**Objectifs : Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement**

**Mi-parcours**

**Cours d'eau :** Vallon du Paillon de l'Escarène

**Priorité 1**

**Commune :** Berre-les-alpes

**Entre  
400.000€HT et  
1.500.000€HT**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Berre-les-alpes

**2014 - 2015**

---

### NOUVELLE FICHE ACTION

## Modernisation du système d'assainissement collectif de Berre les Alpes

---

### Contexte

La station d'épuration existante de BERRE LES ALPES nécessite une mise en conformité aux vues des dysfonctionnements techniques, des ouvrages vétustes (1955) et d'un rejet de qualité médiocre ne respectant pas les normes en vigueur.

Une étude de faisabilité en vue de réhabiliter la STEP actuelle a donc été réalisée en 2011 par le Cabinet d'Etudes COUMELONGUE.

L'étude a montré que:

- la STEP de BERRE LES ALPES est sous-dimensionnée puisqu'elle reçoit 750 EH alors que son dimensionnement est prévu pour 500 EH. Une capacité de 800 EH est nécessaire.
- l'unité de traitement se situe dans un environnement très exigüe (accès piétons uniquement). Ainsi, la réalisation d'une station d'épuration en lieu et place de l'existante entraîne des coûts très onéreux (1,5 millions d'euros).

Suite à ces conclusions, la commune a mandaté en 2013, une étude comparative de faisabilité pour étudier deux solutions :

1. la réhabilitation de la STEP avec la mise en place d'une filière sur de bio-disques et la création d'un accès routier;
2. la construction d'une nouvelle unité de traitement sur un autre terrain permettant la mise en place d'une filière sur lits plantés de roseaux.

Le projet veillera à mettre en place une filière de valorisation des boues.

### Description de l'opération à mi-parcours

L'étude est actuellement en cours afin de déterminer la solution la plus avantageuse pour la commune.

L'étude de filière prend en compte la mise en place d'une filière de valorisation des boues.

Par la suite, la commune souhaiterait étudier la possibilité de créer une micro-station sur lits de macrophytes afin d'épurer les effluents des quartiers amont du village (super-Berre) actuellement traités en assainissement non collectif (ANC).

### Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
		semestre 1	semestre 2								
<b>Etude comparative</b>											
<b>Travaux</b>											

### Estimation du coût à mi-parcours

L'estimation du coût du projet sera établie par l'étude comparative en fonction de la solution envisagée.

Entre 400 000 € HT et 1 500 000 € HT

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle

### Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (amélioration d'un rejet d'effluents domestiques dans un cours d'eau en relation avec les réservoirs souterrains)

### Plan de financement à mi-parcours

A titre indicatif, à préciser en fonction du choix opéré.

Intitulé	Année	Montant	AE *	CR	CG **	MO
Travaux	2014-2015	1 500 000 €	Entre 0 et 30% en fonction du projet - Aide maximale de :		21%	49%
<b>Total</b>		1 500 000 €	<b>450 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>315 000 €</b>	<b>735 000 €</b>

\* En fonction du choix technique opéré l'Agence de l'Eau pourra subventionner le projet jusqu'à 30% de l'assiette maximale. Il est impératif que le projet prenne en compte la valorisation des boues d'épuration.

\*\* Le taux du CG est de 30% applicable au montant total soustrait des subventions apportées par l'AE et la Région.

**Opération :** Mise en place d'un assainissement collectif pour la commune de Touët de l'Escarène - Modifiée

**Fiche  
A21  
Mi-parcours**

**Objectifs :** Développer l'assainissement domestique

**Priorité 1**

**Cours d'eau :** Paillon de l'Escarène

**Non défini**

**Commune :** Touët-de-l'Escarène

**2013 - 2015**

**Maître d'ouvrage :** SILCEN

## MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

### Mise en place d'un assainissement collectif pour la commune de Touët de l'Escarène

#### Contexte

Le réseau d'assainissement d'une longueur de 1250 m est de type séparatif. Il est constitué pour les parties les plus anciennes de canalisation en gré et de PVC pour les parties les plus récentes.

L'exutoire du réseau d'assainissement se fait sur trois points distincts directement sans traitement dans le ruisseau du Redebraus, affluent du Paillon de L'Escarène.

La commune souhaite mettre en place un assainissement collectif pour traiter 400 EH.

#### Description de l'opération à mi-parcours

Deux solutions techniques sont envisagées par la commune. Une étude de faisabilité est actuellement en cours. Elle doit définir la solution la mieux adaptée pour la commune entre :

1. la création d'une unité de traitement des eaux usées dans la partie basse de la commune
2. le raccordement sur le réseau communal de la commune de L'Esacrène permettant le traitement des eaux usées sur la station d'épuration du village qui a été réhabilitée en 2011.

#### Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Finalisation de l'étude préalable</b>												
<b>Travaux</b>												

## Estimation du coût à mi-parcours

### Solution n°1 chiffrée en 2003, en cours de réactualisation

1,5 km de canalisations :	300 000 € HT
1 poste de refoulement :	50 000 € HT
300 m de réseau de collecte :	60 000 € HT
Extension STEP Escarène de 400 EH :	245 000 € HT
<b>Total</b>	<b>655 000 € HT</b>

### Solution n°2 en cours de chiffrage

Achat d'un terrain  
Construction d'une STEP  
Réseau

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
  - Disposition 5A-02 : Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (suppression de rejets directs d'effluents domestiques)

## Plan de financement à mi-parcours

À l'étude donné à titre indicatif, à préciser en fonction du choix opéré.

Intitulé	Année	Montant	AE *	CR**	CG ***	MO
Travaux	2014-2015	1 000 000 €	Entre 0 et 30% en fonction du projet - Aide maximale de :	8%	25%	37%
<b>Total</b>		1 000 000 €	<b>300 000 €</b>	<b>82 000 €</b>	<b>247 200 €</b>	<b>370 800 €</b>

\* En fonction du choix technique opéré l'Agence de l'Eau pourra subventionner le projet jusqu'à 30% de l'assiette maximale. L'Agence financera préférentiellement une nouvelle STEP, puisque les aides relatives à la mise en pace de réseaux sont plafonnées.

\*\* 82 000€ correspond à 20% d'aide dans le cas du choix de réseau de transfert. Dans le cas où le choix de construction d'une STEP 400eH est fait, une aide de la Région est possible uniquement dans le cas d'une filière non-sophistiquée (lagunage, macrophytes, lit bactérien, biodisques et filtres à sable) à 30% du coût plafond de 210 600€ soit 63 180€HT, et un bonus de 10% peut être appliqué dans le cas d'une filière rustique (lagunage, filtre à sable, filtre planté de roseaux, phytoépuration)

\*\*\* Le taux du CG est de 40% applicable au montant total soustrait des subventions apportées par l'AE et la Région.

**Opération** Création d'un by-pass entre les collecteur eaux usées de la rive gauche (bd Jean Baptiste Vérany) et celui de la rive droite du Paillon (Bd Maréchal Lyautey) - Modifiée

**Fiche  
A22  
Mi-parcours**

**Objectifs** : Développer l'assainissement domestique

**Priorité 2**

**Cours d'eau** : Paillon

**250 000 € HT**

**Commune** : Nice

**2012-2014**

**Maître d'ouvrage** : Métropole Nice Côte d'Azur

### MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

#### Création d'un by-pass entre les collecteur eaux usées de la rive gauche (bd Jean Baptiste Vérany) et celui de la rive droite du Paillon (Bd Maréchal Lyautey)

##### Contexte

Le collecteur d'eaux usées Ø 600 mm, situé sur l'avenue du Maréchal Lyautey, longeant le Paillon, génère régulièrement des obstructions et des débordements du fait de son dimensionnement insuffisant, en particulier depuis le raccordement récent de plusieurs communes (Tourette-Levens, Levens...).

Ces débordements peuvent causer une pollution du Paillon et du littoral niçois, fréquenté par les baigneurs.

La Métropole estime aujourd'hui que la fréquence de débordement est annuelle.

Par ailleurs, en cas de casse de la canalisation ou de l'ouvrage visitable situé plus à l'aval, il n'existe aucun moyen pour by-passer les effluents : les risques d'une forte pollution du Paillon dans un pareil cas de figure sont donc possibles et auraient des conséquences fortes au vu des débits qui transitent et des temps nécessaires aux travaux de réparation.

De plus, l'impossibilité de by-passer les effluents, couplés à des forts débits en provenance des communes récemment raccordées (Levens, Tourrette Levens...) ne permet pas de réaliser des visites de l'ouvrage et des inspections télévisées. Un état de vétusté avancé de l'ouvrage et de la canalisation est à craindre.

Pour pallier ces problèmes, la création d'un by-pass entre le collecteur eaux usées situé sur la rive gauche du Paillon (bd Jean Baptiste Vérany) et le collecteur eaux usées situé sur la rive droite du Paillon (Bd Maréchal Lyautey) est programmée par la direction de l'assainissement de la Métropole Nice Côte d'Azur (Opération NIC 263).

Cette opération est inscrite dans le Schéma Directeur d'Assainissement.

##### Description de l'opération à mi-parcours

Travaux préparatoires : Dévoiement de réseaux (ErDF, FT, eau potable)

##### Travaux :

Création d'un by-pass entre le collecteur eaux usées situé sur la rive gauche du Paillon (bd Jean Baptiste Vérany) et le collecteur eaux usées situé sur la rive droite du Paillon (Bd Maréchal Lyautey).

Ce by-pass, qui sera posé en tranchée au niveau de la passerelle située juste à l'amont du Parc des expositions au début de la couverture du Paillon (cf. photo ci-dessous), permettra de renvoyer la totalité des effluents d'un collecteur vers l'autre.

Pour cela il est prévu :

- création de 2 prises d'eau,
- fourniture et mise en place des pompes et alimentation électrique,
- mise en place des by-pass en pehd en tranchée sur la passerelle piétonne

Cette opération permettra ultérieurement d'organiser des visites pour connaître l'état des ouvrages en aval et de programmer les travaux de réhabilitation et d'amélioration des écoulements dans ces ouvrages.

Il est également prévu à l'horizon 2016, la 1ère phase de travaux du doublement du réseau DN 600 mm quai Lyautey à partir du Pont René Coty jusqu'au Pont Vincent Auriol

### Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Travaux préparatoires</b>											
<b>Travaux</b>											

### Estimation du coût à mi-parcours

Le coût global de l'opération est estimé à environ 250 000 €HT.

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
  - Disposition 5A-02 : Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux

### Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (suppression de rejets directs d'effluents domestiques)

### Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE*	CR	CG	MO
Travaux préparatoires	2012	250 000 €	0-30%	0%	10%	60%
Travaux	2014					
<b>Total</b>		250 000 €	<b>75 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>150 000 €</b>

\* Le taux de l'Agence de l'eau est donné à titre indicatif sous réserve si le projet est établi en cohérence avec le schéma de gestion pluviale.

## Volet A ■ AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ■

**Opération :** Raccordement des eaux usées du quartier de Castellar à Contes

**Fiche A23**  
**Mi-parcours**

**Objectifs :** Développer l'assainissement domestique

**Priorité 2**

**Cours d'eau :** Paillon de Contes

**1 450 000 €HT**

**Commune :** Contes

**2011**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Contes

### Raccordement des eaux usées du quartier de Castellar à Contes

#### Contexte

Le quartier de la Pointe du Castellar, au Nord de Contes est actuellement en assainissement autonome, avec les risques de pollution de la ressource eau que cela implique.

La commune de Contes souhaite raccorder ce quartier au système d'assainissement collectif de Drap.

Cette opération permettra à terme de raccorder les effluents de la commune de Berre-les-Alpes et supprimer ainsi la station d'épuration de Berre-les-Alpes, dont la filière de traitement est obsolète.

#### Description de l'opération

Le projet consiste en l'extension du collecteur d'eaux usées de Contes pour desservir la Pointe du Castellar.

Il se traduit par la pose d'une canalisation PVC CR8 sous chaussée de 200 mm de diamètre sur une distance d'environ 5 Km.

#### Phasage de l'opération

	2009		2010		2011		2012		2013		2014
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Travaux</b>											

#### Estimation du coût

1 450 000 €HT

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
  - Disposition 5A-02 : Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (réduction des infiltrations souterraines d'effluents domestiques)

## Plan de financement

<b>Intitulé</b>	<b>Année</b>	<b>Montant</b>	<b>AE</b>	<b>CR</b>	<b>CG</b>	<b>MO</b>
Travaux	2011	1 450 000	0%	0%	35%	65%
<b>Total</b>		<b>1 450 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>507 500</b>	<b>942 500</b>

SUSPENDU

**Opération : Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau lycée de Drap**

**Fiche A24  
Mi parcours**

**Objectifs :** Développer l'assainissement domestique

**Priorité 2**

**Cours d'eau :** Paillon de L'Escarène

**203 191 €HT**

**Commune :** Drap

**2012**

**Maître d'ouvrage :** SICTEU

### Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau lycée de Drap

#### Contexte

Le futur lycée de Drap sera réalisé en rive gauche du Paillon de L'Escarène au quartier du Fontanil.

Ce lycée dont la construction doit débuter en septembre 2009 pour se terminer 2011 accueillera à peu près 900 élèves. Outre le lycée, il est prévu la construction d'une trentaine de logements à proximité.

Ce quartier n'étant pas desservi par le réseau de collecte d'assainissement. Ces derniers étant situés en bordure du Paillon, les enjeux d'assainissement du secteur ont des conséquences immédiates sur l'environnement de la rivière. Ainsi il est prévu de raccorder cet établissement sur le collecteur intercommunal.

Outre les eaux usées du lycée, ce réseau permettra de recueillir les eaux de ruissellement du site avant qu'elles ne se jettent dans le cours d'eau.

#### Description de l'opération

L'opération consiste :

- A poser une canalisation de diamètre 250 mm, sur 1100 mètres linéaires sur le chemin d'accès au futur lycée.
- A équiper ce collecteur d'environ 33 regards de visite et le raccorder sur le collecteur intercommunal du SICTEU via la station d'épuration de DRAP.

**Phasage de l'opération :** Réalisée en 2012

**Estimation du coût :** Travaux : 190 000 €HT

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
  - Disposition 5A-02 : Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux

## Plan de financement

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Travaux	2012	203 191 €	0%	0%	13%	87%
<b>Total</b>		203 191 €	- €	- €	26 292 €	176 899 €

TERMINÉ

**Opération :** Raccordement du quartier des Moulins à Tourette-Levens au réseau d'assainissement collectif

**Fiche A25  
Mi-parcours**

**Objectifs :** Développer l'assainissement domestique

**Priorité 3**

**Cours d'eau :** Le Gabre

**160 000 €HT**

**Commune :** Tourette-Levens

**2013-2014**

**Maître d'ouvrage :** Métropole Nice Côte d'Azur (direction de l'assainissement)

## Raccordement du quartier des Moulins à Tourette-Levens au réseau d'assainissement collectif

### Contexte

La commune de Tourette-Levens a été raccordée à la station d'épuration d'Haliotis. De nombreux travaux ont été engagés pour raccorder plusieurs quartiers de la commune. A ce jour, au lieu-dit les Moulins, une vingtaine d'habitations au bas du quartier ne sont toujours pas raccordées au réseau existant et peuvent représenter un risque de pollution de la nappe au regard de l'ancienneté des dispositifs.

### Description de l'opération

Au niveau technique, l'opération concerne la pose d'une canalisation sur 250 mètres linéaires, sur les berges du vallon du Gabre, affluent du Paillon. Compte-tenu de la topographie, la création d'un poste de relevage et d'une canalisation de refoulement devront être réalisés pour le raccordement sur le réseau existant, au niveau de Tralatorre. La faisabilité technique de cette opération devra être conduite par le service assainissement de la métropole.

D'autre part, la commune doit engager les démarches administratives pour obtenir les autorisations des propriétaires privés. Pour cela, une étude juridique permettra de définir les mesures à envisager.

### Phasage de l'opération

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Etude foncière</b>												
<b>Etude technique et réalisation des travaux</b>							Etude					

## Estimation du coût

Etude foncière :	10 000 € HT
Réalisation :	150 000 € HT
<b>Total :</b>	<b>160 000 € HT</b>

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
  - Disposition 5A-02 : Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (réduction des infiltrations souterraine d'effluents domestiques)

## Plan de financement

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Étude foncière	2013	10 000 €	0%	0%	10%	90%
Travaux	2014	150 000 €	0%	0%	10%	90%
<b>Total</b>		<b>160 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>144 000 €</b>

## Volet A ■ AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ■

**Opération : Remplacement du collecteur DN400 « la Roseyre »  
2ème tranche**

**Fiche A26  
Mi-parcours**

**Objectifs :** Développer l'assainissement domestique

**Priorité 3**

**Cours d'eau :** Paillon de Contes

**55 000 €HT**

**Commune :** Contes

**2009-2010**

**Maître d'ouvrage :** SICTEU

### Remplacement du collecteur DN 400 « La Roseyre » 2<sup>ème</sup> tranche

#### Contexte

Le réseau de collecte des eaux usées du Syndicat Intercommunal DN 400 installé entre la Pointe de Contes et l'usine Lafarge sur la commune de Contes a subi une dégradation importante due à des rejets industriels.

Après inspection vidéo de la canalisation, il apparaît que le radier de celle-ci n'existe plus. Cette situation a abouti à des exfiltrations, et comporte des risques importants pour le milieu naturel, ce collecteur étant situé en bordure du Paillon.

#### Description de l'opération

L'opération consiste à remplacer la canalisation de diamètre 400 sur 75 mètres linéaires. Une première tranche de travaux de 140 ml a été faite en urgence en 2008 et une deuxième tranche doit être entamée en 2009.

#### Phasage de l'opération

	2009		2010		2011		2012		2013		2014
	semestre 2	semestre 1									
<b>Travaux</b>											

#### Estimation du coût

Le coût global de l'opération est estimé à environ 55 000 €HT.

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
  - Disposition 5A-02 : Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux"

## Plan de financement

<b>Intitulé</b>	<b>Année</b>	<b>Montant</b>	<b>AE</b>	<b>CR</b>	<b>CG</b>	<b>MO</b>
Travaux	2009	27 500	0%	0%	30%	70%
Travaux	2010	27 500	0%	0%	30%	70%
<b>Total</b>		<b>55 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 500</b>	<b>38 500</b>

**Opération : Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de Drap**

**Fiche A31  
Mi-parcours**

**Objectifs :** Résorber les pollutions industrielles

**Priorité 1**

**Cours d'eau :** Les Paillons

**0 €**

**Commune :** Cantaron « le Cognas », Contes, Drap, Châteauneuf  
Villevieille, Peillon, Peille, Bendejun, Berre les Alpes

**2009-2010**

**Maître d'ouvrage :** SICTEU

### Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de Drap

#### Contexte

Les pollutions d'origines industrielles ont fortement diminué depuis les années 80 sur le bassin versant des Paillons. Cette diminution est due aux décrets d'applications de la loi 76-629 du 10 juillet 1976 (installations classées ) relative à la protection de la nature (repris dans le Code de l'Environnement).

Néanmoins, des pollutions ponctuelles demeurent et leur origine n'est pas toujours identifiée précisément. Cette problématique industrielle affecte particulièrement la station d'épuration de Drap qui reçoit des charges de pollution industrielles brutales diminuant la qualité du traitement. Le schéma directeur d'assainissement, réalisé par Sograh, a démarré en 2002. Il n'est toujours pas achevé à ce jour et une étude complémentaire sur la recherche des polluants industriels dans les réseaux de collecte est réalisée a été ajoutée.

#### Description de l'opération

Le SICTEU s'engage dans le cadre du Contrat de Rivière à finaliser cette étude primordiale pour l'engagement du programme de travaux d'amélioration du système d'assainissement sur les communes concernées.

Des travaux concernant la station d'épuration sont déjà programmés, incluant la recherche des rejets industriels non traités (fiche A12).

Le chargé de missions du Contrat de Rivière assurera le suivi de l'avancement de la procédure.

#### Phasage de l'opération

En cours.

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
  - Disposition 5A-01 : Mettre en place ou réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux de ruissellement
  - Disposition 5A-02 : Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (réduction des rejets industriels directs)

### Estimation du coût

Sans objet (étude déjà financée).

### Plan de financement

Sans objet (étude déjà financée).

## Volet A ■ Amélioration de la qualité de l'eau ■

---

**Opération :** Mise en place d'une démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins

**Fiche A32**  
**Mi-parcours**

**Objectifs :** Résorber les pollutions industrielles

**Priorité 1**

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**0 €**

**Commune :** Contes, Peillon, Peille, Drap

**2010 - 2015**

**Maître d'ouvrage :** SIP

---

### Mise en place d'une démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins

---

#### Contexte

Sur le bassin versant des Paillons, des moulins sont toujours en exploitation (communes de Peille, Peillon, Contes), pouvant être à l'origine d'un fort apport de Matières Organiques (margines) dans le Paillon, de façon saisonnière (de novembre à février mars).

La DRIRE a démarré une démarche de régularisation de tous les moulins du département. Cependant, l'épandage se révèle difficile à mettre en œuvre dans les Alpes-Maritimes où les terrains sont souvent très escarpés.

Un guide sur le traitement des déchets de moulin est en cours d'établissement. Il est réalisé par l'AFIDOL<sup>1</sup> en partenariat avec l'agence de l'eau.

Localement, des réflexions sont déjà lancées, comme par exemple la possibilité de traitement par incinération (Lafarge). Le SICTEU et la commune de Drap ont également envisagé d'équiper la station d'épuration de Drap pour recevoir les déchets de moulins. En effet, la station d'épuration actuelle ne traite pas suffisamment les charges polluantes brusques apportées périodiquement par les moulins (une fiche d'amélioration de la station de Drap est proposé, Fiche A12).

La structure porteuse du Contrat de Rivière s'impliquera dans cette démarche afin de coordonner l'ensemble des réflexions et d'aboutir à des solutions concrètes et durables.

#### Description de l'opération

##### Analyse et comparaison des techniques de traitement :

Le chargé de missions du Contrat de Rivière effectuera des recherches sur les traitements possibles avec une comparaison technico-économique des solutions envisageables sur le bassin versant des Paillons. Il élaborera un document de synthèse diffusable.

##### Organisation de groupes de travail :

Le chargé de missions du Contrat de Rivière assurera en particulier :

---

<sup>1</sup> AFIDOL : Association Française Interprofessionnelle de l'Olive

- L'organisation et l'animation des groupes de travail réunissant l'ensemble des acteurs concernés (exploitants de moulins, communes, syndicats, services administratif)
- une veille et une diffusion auprès des exploitants de moulins et des communes, des solutions techniques possibles, en s'appuyant notamment sur l'AFIDOL
- un rôle d'écoute et de conseil permanent

### Phasage de l'opération

Tout au long de l'animation du Contrat.

### Estimation du coût

Pris en charge par le chargé de mission (cf. fiche C11 et C12).

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- OF5C : Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
  - Disposition 5C-02 Réduire les rejets des sites industriels

### Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (réduction des rejets organiques des moulins)

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- OF5C : Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
  - Disposition 5C-02 Réduire les rejets des sites industriels

### Plan de financement

Cf. fiche C11.

**Opération :** Opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique dans le réseau de la vallée du Paillon - " Mieux gérer les rejets non domestiques "

**Fiche A33**  
**Mi-parcours**

**Objectifs :** Résorber les pollutions industrielles

**Priorité 2**

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**0 €**

**Commune :** Contes, Drap, Saint-André, Nice

**2010-2015**

**Maître d'ouvrage :** SICTEU/CCI/SIP

---

### Sensibilisation sur la prise en compte des rejets industriels

---

#### Contexte

La réduction des pollutions domestiques étant en passe d'être maîtrisée, la poursuite de la réduction des polluants d'origine industrielle est l'un des enjeux majeurs du Contrat de Rivière des Paillons.

Il s'agit de mettre en place une convention d'opération collective pour mieux identifier les principales sources de pollution et trouver des solutions adaptées (incitation des communes à réaliser des conventions de rejet, incitation des industriels aux bonnes pratiques : pré-traitement, suppression des déversements sauvages...).

#### Description de l'opération

Depuis 2010, une réflexion est menée autour de la problématique des rejets non domestiques dans le réseau de la vallée des Paillons. Ces rejets impactent fortement la gestion de la station dépurative de Drap (efficacité, gestion des boues, primes d'épuration).

Ainsi en 2013, il a été décidé de mettre en place une opération collective pour traiter la problématique des rejets non domestiques dans le réseau de la vallée des Paillons. Une convention partenariale entre le SICTEU, l'Agence de l'eau, la Chambre de commerce et d'Industrie et le SIP sera signée pour la fin de l'année 2013.

Dès 2014, le SICTEU réalisera les opérations techniques sur le réseau ainsi que les régulations administratives (convention, règlement...) nécessaires.

La Chambre de commerce et d'industrie mènera une enquête auprès des industriels afin d'établir un diagnostic des sources de pollution et des pratiques. Elle sera également un soutien à la rédaction des pièces administratives.

Le Syndicat Intercommunal des Paillons quant à lui assurera l'animation de l'opération (participation aux enquêtes, suivi des opérations techniques, organisation des comités de pilotage). L'opération est soutenue par l'agence de l'eau.

*Cette action est à mettre en lien avec la fiche A31 (finalisation du schéma directeur d'assainissement de Drap, incluant un volet "industriel") et la fiche A32 (moulin).*

## Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Groupes de travail*</b>											
<b>Signature de la convention</b>											
<b>Mise en œuvre de l'opération collective</b>											

\*Groupes de travail : Diagnostic, priorisation, rencontre multipartenaires (DREAL, DDTM, SICTEU, Agence de l'eau, SIP, CCI, ONEMA...)

## Estimation du coût

Investissement financé dans le cadre de la convention d'opération collective  
Animation pris en charge dans le cadre de la fiche C11

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (réduction des rejets industriels directs)

## Plan de financement

Cf. fiche C11.

**Opération :** Mise en place de dispositifs de contrôle quantitatif et qualitatif des eaux de rejet de l'usine de production d'eau potable de Super Rimiez - NOUVELLE

**Fiche A34**  
**Mi-parcours**

**Objectifs :** Résorber les pollutions industrielles

**Priorité 2**

**Cours d'eau :** Banquière, Paillons de Nice

**120 000 €**

**Commune :** Saint André de la Roche / Nice

**2013-2015**

**Maître d'ouvrage :** Métropole Nice Côte d'Azur

### NOUVELLE FICHE ACTION

## Mise en place de dispositifs de contrôle quantitatif et qualitatif des eaux de rejet de l'usine de production d'eau potable de Super Rimiez.

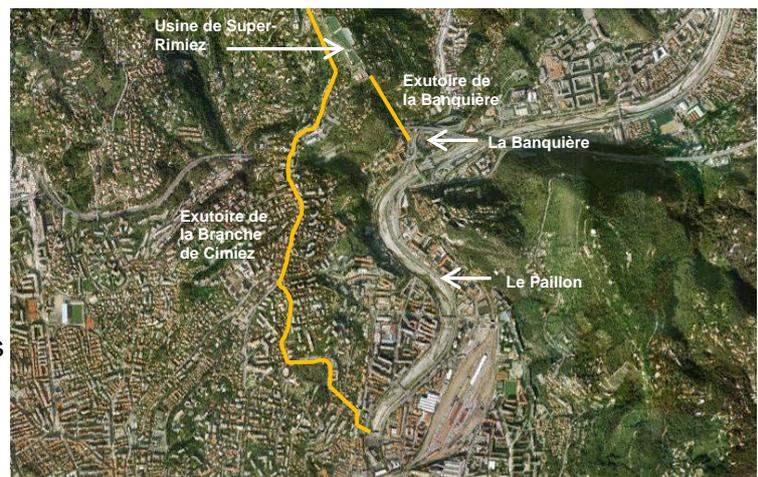
### Contexte

L'usine de production d'eau potable de super Rimiez produit annuellement 30 millions de m<sup>3</sup> d'eau issus du canal de la Vésubie.

La filière de traitement génère des rejets provenant des surverses, des opérations de vidanges et des eaux de lavage des filtres et décanteurs.

Ces rejets, évalués à 2.5 millions de m<sup>3</sup> par an, sont envoyés dans le milieu naturel par deux exutoires différents qui sont,

- L'exutoire de la Branche de Cimiez qui reçoit,
  - les rejets provenant des ouvrages situés en amont de l'usine (vidange du canal eaux de loisirs, rejets extrémités canal, eaux de lavage dégrillage et tamisage, vidange du bassin de Saint-André),
  - les eaux de surverse et de vidange des réserves Nord et Sud,
- L'exutoire de la Banquière qui reçoit,
  - les eaux de surverse et de vidange du bassin de Saint-Pons,
  - les rejets issus des ouvrages de potabilisation de l'eau : purges et vidanges des décanteurs, eaux de lavage des filtres, surverses et vidanges des réservoirs d'eau traitée.



Les points de rejet de ces deux exutoires dans le milieu naturel sont distincts. L'exutoire de la Branche de Cimiez rejoint le Paillon et l'exutoire de la Banquière rejoint la Banquière.

Les deux exutoires avec leur point de rejet sont localisés sur la photo suivante.

Il n'existe pas actuellement de dispositif permettant la mesure et le contrôle pour ces rejets.

## Description de l'opération à mi-parcours

L'opération consiste à installer des dispositifs de contrôle quantitatif et qualitatif sur chaque exutoire pour permettre une caractérisation des boues en vue de définir une filière de traitement des eaux de rejet. Les équipements prévus sur chaque site comprennent:

- un débitmètre pour le suivi en continu du débit rejeté dans le milieu récepteur,
- un préleveur-échantillonneur permettant de réaliser des prélèvements moyens 24 heures proportionnels au débit, en vue de la réalisation des analyses de caractérisation des rejets,
- un turbidimètre en ligne pour assurer un suivi en continu de la turbidité des rejets
- un coffret de télétransmission pour le transfert des données en temps réel sur la supervision de l'usine de Super-Rimiez,
- les équipements de protection nécessaires (onduleur, parafoudre).

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2	semestre 1	semestre 2	semestre 1	semestre 2	semestre 1	semestre 2	semestre 1	semestre 2
<b>Analyses et étude</b>						analyses	analyses	analyses	analyses	analyses	Etude filière de traitement
<b>Equipements</b>						Mise en place	Réglages	Réglages	Réglages	Réglages	Réglages

## Estimation du coût à mi-parcours

Cout HT 120 000 €

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5A08	"Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux" (réduction des rejets industriels directs)

## Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Équipements	2013	120 000 €	0%	0%	10%	90%
<b>Total</b>		120 000€	- €	- €	12 000 €	108 000 €

**Opération : Valorisation de la démarche collective Eaux Top Métropole visant à réduire les pollutions toxiques dispersées de nature industrielle du système d'assainissement de Nice**  
NOUVELLE

**Fiche A35**  
**Mi-parcours**

**Objectifs :** Résorber les pollutions industrielles

**Priorité 2**

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**0 €**

**Commune :** La Trinité, Saint-André, Nice

**2013-2015**

**Maître d'ouvrage :** Métropole Nice Côte d'Azur

---

### NOUVELLE FICHE ACTION

## Valorisation de la démarche Eaux Top Métropole

---

### Contexte

La Métropole Nice Côte d'Azur ayant pour ambition de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eaux sur son territoire, elle s'est engagée dans une démarche collective, nommée Eaux Top Métropole, visant la réduction des pollutions toxiques dispersées de nature industrielle sur ses principaux systèmes d'assainissement. Parmi eux, le système d'assainissement de Nice et ses principales communes présentant des zones industrielles : La Trinité, St André et Nice. Le plan d'actions figure dans le contrat global relatif au territoire Est Métropole. Les principales actions de ce contrat sont :

- la réduction des pollutions toxiques,
- la réalisation d'une cartographie et le suivi des pollutions toxiques,
- la régularisation administrative des rejets non domestiques,
- la valorisation de la démarche.

Pilotée par la Métropole, cette démarche est réalisée en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie Nice Côte d'Azur (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes Maritimes (CMA), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et le Comité de Rivière des Paillons pour le contrat « Eaux Top Est Métropole ».

Au travers du contrat de rivière des Paillons, la Métropole tend à valoriser son opération résolument tournée vers la qualité des milieux et bénéficier du soutien technique du Comité de Rivière.

### Description de l'opération

L'agent de la Métropole assurera en particulier :

- La réalisation des actions prévues dans le contrat Est Métropole,
- L'organisation et l'animation des comités de pilotage réunissant les partenaires de la démarche (CCI, CMA, AERMC et Comité de Rivière).

Cette action est à mettre en lien avec la fiche A33 (sensibilisation sur la prise en compte des rejets industriels).

## Estimation du coût

Subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de la démarche collective Eaux Top Métropole.

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	N° mesure	Libellé mesure
FR_DR_76b Le Paillon de Nice (du Paillon de Contes à la mer)	5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires
	5A31	Mettre en place des conventions de raccordement
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets
	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle

**Opération : Amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées des établissements de la restauration et valorisation des établissements exemplaires**

NOUVELLE

**Fiche A36  
Mi-parcours**

**Priorité 2**

**Objectifs :** Résorber les pollutions organiques

**0 €**

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**2014-2015**

**Commune :** La Trinité, Saint-André, Nice

**Maître d'ouvrage :** Métropole Nice Côte d'Azur

---

### NOUVELLE FICHE ACTION

## Amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées des établissements de la restauration

---

### Contexte

Les établissements de la restauration situés sur les communes de La Trinité, St André et Nice sont susceptibles de générer des eaux usées chargées en graisses ainsi que des huiles alimentaires usagées (HAU) qui peuvent avoir un impact sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement et l'environnement, en particulier les milieux aquatiques tels que le Paillon et la mer Méditerranée.

Dans le cadre de la politique globale environnementale de la Métropole, et en adéquation avec le volet A du contrat de rivière des Paillons, la Métropole a souhaité mettre en place une action de mise aux normes des établissements en matière de prétraitement de leurs eaux usées et de leur gestion des déchets liquides.

Pilotée par la Métropole, cette démarche est réalisée en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie Nice Côte d'Azur (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes Maritimes (CMA), l'Union Patronale des cafetiers restaurateurs et métiers de la nuit et le Comité de Rivière des Paillons.

Les établissements conformes seront valorisés par le biais d'un kit de communication :

- charte de déversement,
- film vinyle transparent type vitrophanie à apposer sur la vitrine de l'établissement avec logo.

### Description de l'opération

L'agent de la Métropole assurera en particulier :

- La rédaction d'un accord-cadre entre les partenaires,
- L'audit des établissements de la restauration, en partenariat avec les chambres consulaires,
- L'apport de conseils et de bonnes pratiques à adopter par l'établissement, en partenariat avec les chambres consulaires,
- La rédaction de la charte de déversement et la distribution des outils de communication,
- L'organisation et l'animation des groupes de travail réunissant l'ensemble des partenaires.

Cette action est à mettre en lien avec la fiche A33 (sensibilisation sur la prise en compte des rejets industriels).

### Phasage de l'opération

	2014		2015	
	semestre 1	semestre 2	semestre 1	semestre 2
<b>Rédaction et signature de l'accord-cadre entre les partenaires</b>				
<b>Préparation du kit de communication</b>				
<b>Envoi d'un courrier d'informations aux établissements concernés</b>				
<b>Audit des établissements</b>				
<b>Distribution du kit de communication</b>				

### Estimation du coût

20 000 €

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Directive relative aux eaux résiduaires urbaines n° 91/271/CEE du 21 mai 1991.
- OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle

### Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	N° mesure	Libellé mesure
FR_DR_76b Le Paillon de Nice (du Paillon de Contes à la mer)	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle

### Plan de financement

L'ensemble des dépenses est assuré par la direction de l'assainissement, de l'hydraulique et du pluvial sur le budget annexe.

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération :** Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve des Paillons - Modifiée

**Objectifs :** Restaurer et entretenir la ripisylve

**Cours d'eau :** Paillon de L'Escarène, Paillon de Contes, Laghet et Paillon de Nice

**Communes :** Ensemble des Communes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B111  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**557 368 €HT**

**2010-2015**

---

## MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

### Restaurer et entretenir la ripisylve

---

#### Contexte

La ripisylve joue plusieurs rôles : stabilisation des berges, participation à l'auto-épuration de l'eau, constitution d'habitats naturels et diversifiés pour la faune...

Le maintien du bon état de cette végétation en bord de cours d'eau nécessite une gestion raisonnée, adaptée et sectorisée. Cette démarche s'est concrétisée par l'étude de définition d'un plan d'objectifs d'entretien de la végétation des Paillons.

Depuis le lancement du Contrat de Rivière des Paillons, le Syndicat Intercommunal des Paillons s'efforce de suivre ce programme.

#### Description de l'opération

Les travaux sont issus du plan d'objectifs de restauration et d'entretien de la végétation des Paillons. Chaque année, le Syndicat Intercommunal des Paillons réalise une campagne de restauration et d'entretien de la ripisylve sur sa zone de compétence.

L'essentiel des travaux sont effectués entre la mi-août et le début du mois de novembre afin d'éviter d'une part la période de nidification et d'autre part la période des grosses précipitations. Ces interventions sur la ripisylve impliquent des travaux différenciés en nature et en intensité selon que l'on se situe en fond de lit, sur les berges ou dans les zones de débordements. Les différents travaux préconisés sont entre autres l'élagage et l'abattage d'arbres, le débroussaillage sélectif, la dévégétalisation des atterrissements, la renaturation des berges, le désembâclement, l'enlèvement des déchets ou des décharges sauvages.

Afin de prendre en compte la perpétuelle évolution du cours d'eau, il est prévu de réactualiser le programme pluriannuel de restauration de la ripisylve et une nouvelle DIG sera réalisée afin de poursuivre efficacement les interventions du SIP.

## Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Travaux</b>											
<b>Etude</b>											

## Estimation du coût à mi-parcours

Le cout des travaux réalisés avant la mi-parcours (2009-2012) s'élèvent à 226 868 € HT

Année 2009 à 2012	226 868
Année 2013	100 000
Plan pluriannuel +DIG	25 500
Année 2014	98 000
Année 2015	<u>107 000</u>
<b>TOTAL</b>	<b>557 368 € HT</b>

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

## Plan de financement à mi-parcours

Coûts réels des travaux déjà financés et versés avant la mi-parcours :

Intitulé	Années	Montant	AE	CR	CG	MO
Travaux	2010	61 125 €		20 700 €		40 425 €
Travaux	2011	92 471 €	27 741 €	27 741 €	7 487 €	29 502 €
Travaux	2012	73 272 €	21 981 €	21 981 €	7 327 €	21 983 €
<b>Total</b>		<b>226 868 €</b>	<b>49 722 €</b>	<b>70 422 €</b>	<b>14 814 €</b>	<b>91 910 €</b>
			<b>22%</b>	<b>31%</b>	<b>7%</b>	<b>41%</b>

Travaux restant à financer après la mi-parcours :

Intitulé	Année	Montant	AE*	CR	CG	MO
Travaux	2013	100 000 €	30%	30%	10%	30%
Étude	2013	25 500 €	30%	30%	10%	30%
Travaux	2014	98 000 €	30%	40%	10%	20%
Travaux	2015	107 000 €	30%	40%	10%	20%
<b>Total</b>	<b>2013-2015</b>	<b>330 500 €</b>	<b>99 150 €</b>	<b>119 650 €</b>	<b>33 050 €</b>	<b>78 650 €</b>
			<b>30%</b>	<b>36%</b>	<b>10%</b>	<b>24%</b>

\* Le taux accordé par l'Agence de l'eau pour les travaux se fait au titre de bonus en contre partie de la mise en œuvre de l'action B.1.3.1. Ils n'ont pas de valeur contractuelle.

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération :** Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve de la Banquière - Modifiée

**Objectifs :** Restaurer et entretenir la ripisylve

**Cours d'eau :** La Banquière

**Communes :** Communes du bassin versant de la Banquière

**Maître d'ouvrage :** SIVOM Val de Banquière

**Fiche  
B112  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**40 000 € HT**

**2015**

---

## MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

### Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve de la Banquière

---

#### Contexte

La Banquière est un affluent en rive droite du Paillon de Nice qu'il rejoint à Saint-André de la Roche. Actuellement, la ripisylve de ce cours d'eau est quasiment non entretenu par les riverains propriétaires. Cette absence d'entretien a déjà été par le passé à l'origine de nombreux dégâts en cas de montées des eaux.

En 2003, un programme de restauration de la végétation de la Banquière a été établi sur la base du plan d'objectifs d'entretien de la végétation des Paillons. Chaque intervention a été détaillée : moyens de mise en œuvre, techniques utilisées, coût estimatif. La nature et l'intensité des travaux ont été différenciées selon que l'on se situe en fond de lit, sur les berges ou dans les zones de débordements.

Une mise à jour du plan pluriannuel de restauration de la végétation de la Banquière est prévue dans le cadre de l'action B140. Elle permettra de déterminer les travaux à engager prioritairement pour 2015.

#### Description de l'opération

La Banquière étant un cours d'eau non domanial, une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sera préalablement mise en place pour autoriser les interventions sur les terrains privés. Les premières interventions se feront en bordure des terrains publics en attendant la validation de la DIG.

Les différents travaux préconisés sont entre autres, l'élagage et l'abattage d'arbres, le débroussaillage sélectif, la dévégétalisation des atterrissements, la renaturation des berges, le désembâclement, l'enlèvement des déchets ou des décharges sauvages.

Les travaux de restauration des berges seront assurés par une entreprise spécialisée.

## Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Travaux</b>											

## Estimation du coût à mi-parcours

Travaux 2015 : 40 000 € HT

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

## Plan de financement

Intitulé	Année	Montant	AE *	CR	CG**	MO
Travaux	2015	40 000 €	30%	40%	8%	23%
<b>Total</b>		<b>40 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>9 000 €</b>

\* Le taux accordé par l'Agence de l'eau pour les travaux se fait au titre de bonus en contre partie de la mise en œuvre de l'action B.1.4.0. Ils n'ont pas de valeur contractuelle.

\*\* Le taux du CG06 est de 25% applicable à la dépense subventionnable à savoir au montant total soustrait des subventions apportées par l'AE et la Région

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération : Connaissance de l'état des vallons affluents**  
Action PAPI n°3

**Objectifs :** Restaurer et entretenir la ripisylve

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Communes :** Ensemble des Communes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche**  
**B113**  
**Mi-parcours**

**Priorité 3**

**0 €HT**

**2014-2015**

---

**ACTION COMMUNE AVEC LE PAPI DES PAILLONS : actions n° 3**

## **Connaissance de l'état des vallons affluents**

---

### **Contexte**

L'ensemble du bassin versant est drainé, outre les cinq bras principaux, par un réseau extrêmement dense de petits vallons, à forte pente et parfois sièges d'une intense activité morphodynamique.

Ces vallons, outre les risques hydrauliques liés à leur fonction collectrice, peuvent présenter des risques importants dans le cas d'obstructions ou d'embâcles en certains points sensibles. De plus, de très nombreux vallons ont été progressivement colonisés, urbanisés ou remblayés, et présentent maintenant des risques considérables en cas de crue. L'aspect sec de ces vallons, ainsi qu'une persistance d'une période longue de faible hydraulicité, ont souvent amené les populations riveraines à considérer ces axes d'écoulement comme inoffensifs et à négliger leur entretien.

### **Description de l'opération**

L'opération consiste à poursuivre l'inventaire des vallons qui a débuté en 2001 (l'Aqua Bella, le Faquin, le Galambert, la Garde, L'Iscla, le Laghet, le vallon de Cantaron, la Vernéa).

En effet, le Syndicat Intercommunal des Paillons propose un stage à des étudiants visant à étudier les petits vallons. A travers un état des lieux et un diagnostic, ils font l'inventaire des risques naturels et anthropiques des vallons. En outre, ils vérifient leur état en matière d'écoulement des eaux et l'état des ouvrages d'arts. Si c'est nécessaire, des travaux de restauration ou d'entretien peuvent être préconisés. Ils feront alors l'objet d'une analyse précise par le SIP.

## Phasage de l'opération

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Stage</b>												

## Estimation du coût à mi-parcours

Pris en charge par le SIP (stagiaire).

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-01 : Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

## Plan de financement

cf. Fiche C11

## Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération :** Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de L'Escarène

**Objectifs :** Mettre en valeur la traversée des cours d'eau dans les villages

**Cours d'eau :** Paillon de L'Escarène

**Commune :** L'Escarène

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B121  
Mi-parcours**

**Priorité 2**

**145 500 €HT**

**2010-2013**

---

### Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de L'Escarène

---

#### Contexte

Le Schéma de restauration, d'aménagement et de gestion des Paillons a fait apparaître que malgré sa position centrale dans le village de L'Escarène, le Paillon est totalement abandonné par la population et nullement entretenu. Il préconisait de valoriser ce secteur afin de réintroduire le fleuve comme vecteur structurant de la vallée.

Cette réflexion a provoqué la réalisation de l'étude intitulée "Réhabilitation du Paillon de L'Escarène dans les traversées urbaines et péri-urbaines", qui propose des solutions d'amélioration des habitats naturels du cours d'eau, permettant également une mise en valeur paysagère.

Il s'agit d'aider au renouement des liens entre le Paillon et les hommes; liens ancestraux puisque de nombreuses terrasses et cultures étaient autrefois installées en berge, entre le lit et les habitations.

#### Description de l'opération

La mise en valeur du cours d'eau dans le village nécessite :

- La reconstitution de la ripisylve. Ces plantations consistent à mettre en terre des essences autochtones typiques des berges pour renforcer le cordon boisé riverain
- La mise en place d'un sentier de promenade le long du cours d'eau et d'un sentier botanique

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>M. Œuvre</b>												
<b>Travaux</b>												

## Estimation du coût à mi-parcours

Travaux	120 000
Levés topo	1 500
Maîtrise d'œuvre	12 000
Imprévus	<u>12 000</u>
<b>TOTAL</b>	<b>145 500 € HT</b>

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

## Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Maîtrise d'œuvre	2010	12 000 €	30%	30%	10%	30%
Travaux	2013	133 500 €	30%	30%	10%	30%
<b>Total</b>		<b>145 500 €</b>	<b>43 650 €</b>	<b>43 650 €</b>	<b>14 550 €</b>	<b>43 650 €</b>

## Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération :** Etude préalable à la réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Drap

**Objectifs :** Mettre en valeur la traversée des cours d'eau dans les villages

**Cours d'eau :** Paillon de Nice

**Commune :** Drap

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B122  
Mi-parcours**

**Priorité 2**

**26 060 € HT**

**2010-2011**

---

### Etude préalable à la réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Drap

---

#### Contexte

Entre la placette de Drap et l'accès au tennis, le village tourne le dos au fleuve. Les berges du Paillon qui constituent l'arrière des habitations servent de zones de stockage en tout genre (remblais, carcasse de voitures...). Malgré son état d'abandon, ce site abrite des colverts et des populations de poissons.

Le Schéma de restauration, d'aménagement et de gestion des Paillons proposait de redonner un aspect naturel à ce site et de le rendre attractif afin qu'il soit respecté par les riverains.

#### Description de l'opération

L'opération consiste à ouvrir la rive gauche et à supprimer l'ensemble des remblais qui détériore le lit et limitent l'accès au fleuve. De plus, la ripisylve détruite par ces différents dépôts devra être reconstituée afin de redonner à ce site son caractère naturel initial.

La création d'un sentier pédestre limitrophe de cette ripisylve permettra d'une part que les riverains s'approprient le site et le respectent, d'autre part d'éviter que les actions inciviques actuelles persistent.

Avant de lancer de tels travaux, il est opportun de réaliser une étude précisant le contenu le plus approprié pour mener à bien cette opération, déterminer sa faisabilité et son coût.

Les propositions issues de cette étude pourront prendre la forme d'une nouvelle fiche action qui sera insérée dans le contrat de rivière des Paillons lors de son bilan à mi-parcours.

## Phasage de l'opération

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Etude</b>												

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

## Coût de l'action et financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Étude	2010	26 060 €	50%	30%	0%	20%
<b>Total</b>		<b>26 060 €</b>	<b>13 030 €</b>	<b>7 818 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 212 €</b>

Les montants indiqués correspondent aux montants réels versés par les différents partenaires (juin 2013)

TERMINÉ

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération :** Réhabilitation et renaturation des berges dans la traversée de Nice

**Objectifs :** Mettre en valeur la traversée des cours d'eau dans les villages

**Cours d'eau :** Paillon de Nice

**Commune :** Nice

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B123  
Mi-parcours**

**Priorité 2**

**350 000 €HT**

**2014-2015**

---

## Réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Nice

---

### Contexte

Comme toutes les grandes villes françaises, Nice est traversée par un fleuve : le Paillon, l'un des composants urbains et paysagers majeur de la ville. Il est un des éléments fondateurs de sa composition au même titre que son front de mer ou ses collines. Ce sillon dans la ville a perduré tant qu'il a pu conserver son usage (lavoir à ciel ouvert). Avec la perte de cet usage, le fleuve est devenu une "coupure" dans la ville pour les citoyens. Son recouvrement sur une partie du linéaire en est la preuve.

Aujourd'hui, à l'heure où les qualités écologiques et paysagères d'un cours d'eau sont considérées comme un atout pour la mise en valeur d'un quartier ou d'une ville, le Paillon apparaît comme une valeur à réhabiliter. Ainsi, en 2008, l'étude intitulée "Aménagements pour la mise en valeur de la rive droite du Paillon dans la traversée de Nice", a été réalisée. Cette étude propose de renforcer la continuité naturelle et paysagère du Paillon pour faire le lien entre les quartiers et entre l'extérieur et l'intérieur de la ville.

Dans le cadre de la DCE, le Paillon de Nice (masse d'eau 76b) est identifié comme masse d'eau "fortement modifiée", dont le risque de non atteinte du bon état est reconnu. Une telle opération permettra de tendre vers ce bon état.

### Description de l'opération

L'étude de 2008 propose de recréer une continuité à travers le cours d'eau. Elle passera par l'installation d'un corridor de végétation (renaturation des berges par la reconstitution d'une ripisylve basse) avec des accès au Paillon. Puis sur les quais, cheminement doux, piéton et cyclable, emprise potentielle de TCSP.

L'action proposée consiste en la réalisation d'une étude de conception qui détaillera au niveau projet les différents aménagements ainsi que leurs impacts sur le cours d'eau. Cette étude sera suivie des autorisations nécessaires à la réalisation du projet. Puis, la phase travaux pourra être lancée.

## Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Etude</b>											

## Estimation du coût à mi-parcours

Etude	350 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>350 000 € HT</b>

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

## Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Étude	2014	350 000 €	0%	30%	10%	60%
<b>Total</b>		<b>350 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>105 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>210 000 €</b>

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

**Opération :** Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes

**Fiche  
B124**

**Objectifs :** Mettre en valeur la traversée des cours d'eau dans les villages

**Priorité 3**

**Cours d'eau :** Paillon de Contes

**26 086 € HT**

**Commune :** Contes

**2010-2011**

**Maître d'ouvrage :** SIP

## Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes

### Contexte

Le Paillon de Contes est canalisé et bétonné dans la traversée du village de Contes. Il présente un aspect visuel médiocre : aucune ripisylve, présence de déchets et occasionnellement présence de décharges sauvages. De plus, il est à sec une bonne partie de l'année.

Plusieurs contraintes sont recensées : infrastructures routières limitrophes, risque inondation, aucune accessibilité au lit.

### Description de l'opération

Une étude sera réalisée afin d'identifier des aménagements susceptibles d'améliorer l'aspect de la traversée du Paillon et vérifier que ces aménagements sont compatibles avec les contraintes recensées.

Ces aménagements pourraient prendre la forme :

- d'une revegetalisation des murs bétonnés par des plantes grimpantes
- de la création d'une ripisylve arbustive en pied de mur
- de la mise en valeur des ponts ou des seuils avec des jeux de lumières...

Les propositions issues de cette étude pourront prendre la forme d'une nouvelle fiche action qui sera insérée dans le contrat de rivière des Paillons lors de son bilan à mi-parcours.

## Phasage de l'opération

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Etude</b>												

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

## Coût de l'action et financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Étude	2011-2012	26 086 €	50%	22%	0%	28%
<b>Total</b>		<b>26 086 €</b>	<b>13 044 €</b>	<b>5 612 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 430 €</b>

Les montants indiqués correspondent aux montants réels versés par les différents partenaires (juin 2013)

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

**Opération :** Mise en valeur du site de Brocarel, du stade jusqu'au lit de la banquière et protection des berges à Tralatorre

**Objectifs :** Mettre en valeur la traversée des cours d'eau dans les villages

**Cours d'eau :** La Banquière, le Rio Sec

**Commune :** Tourette-Levens

**Maître d'ouvrage :** SIVOM Val de banquière/Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur

**Fiche  
B125  
Mi-parcours**

**Priorité 3**

**100 000 € HT**

**2010**

## Mise en valeur du site de Brocarel, du stade jusqu'au lit de la banquière et protection des berges à Tralatorre

### Contexte

Le site de Brocarel a été, par le passé, un lieu privilégié pour la pêche. Laisse à l'abandon, il s'est peu à peu dégradé. Il a même été utilisé comme déchetterie municipale, comme le souligne la plate-forme en béton qui existe encore en bordure du lit.

Aujourd'hui, la commune a fermé cette décharge et une partie des matériaux a été évacuée. Ce site présente plusieurs avantages :

- la facilité d'accès depuis la route départementale 19
- la présence d'activités sportives en rive droite (stade)
- une aire de stationnement disponible

De plus, en aval du pont de Brocarel, il existe une succession de petites chutes naturelles agréables à l'œil. Etant situé en contrebas de la RD19, ce lieu est protégé des nuisances routières, sonores et visuelles.

Ce lieu offre donc des potentialités d'aménagements indéniables. Dans ce sens, la commune souhaite réaliser un projet global de revalorisation.

L'opération consiste à retrouver la qualité et l'identité des lieux et favoriser ainsi une réappropriation du site. De manière générale, le projet visera à proposer des aménagements ponctuels, s'intégrant dans le site et préservant l'environnement.

Par ailleurs, le Rio sec rejoint le Brocarel en passant par Tralatorre. Ce site a connu de nombreux dégâts lors d'inondations. La commune a réalisé des travaux de confortement d'urgence qu'il convient maintenant de sécuriser par rapport au projet de réaménagement de la voirie.

### Description de l'opération

Un aménagement ponctuel des berges permettra au public, lorsque le site est ponctuellement ouvert, de descendre jusque dans le lit de la rivière. Au vu de l'état actuel, les travaux consisteront :

- au débroussaillage et à l'entretien des berges
- à la démolition de la plate-forme en béton

- à la création et au renforcement des launes existantes dans le lit. En effet, 5 paliers ont déjà été identifiés sur environ 100m, l'objectif sera de les renforcer par la mise en place de blocs, prélevés sur site. Une attention sera portée pour ne pas former des embâcles en cas de crues.

La plate-forme existante deviendra le parking de délestage du stade, en cas de forte fréquentation. Pour cela, des travaux de débroussaillage, d'évacuation des matériaux et de sécurisation doivent être réalisés. Au niveau de Tralatorre, une étude de faisabilité technique permettra de définir les travaux de confortement de berges.

### Phasage de l'opération

	2009	2010		2011		2012		2013		2014
	semestre 2	semestre 1								
<b>Travaux Brocairel</b>										
<b>Etude de faisabilité Tralatorre</b>										

### Estimation du coût

Etude de faisabilité Tralatorre : 10 000 €HT (maîtrise d'ouvrage : CU, NCA)  
 Travaux sur le Brocairel : 90 000 €HT (maîtrise d'ouvrage : SIVOM)  
 Total : 100 000 €HT

Les travaux de protection de berge à Tralatorre, définis à la suite de l'étude de faisabilité, seront présentés à mi-parcours du Contrat de Rivière.

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le déclioisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-01 : Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 : Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

### Plan de financement

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Etude Tralatorre	2010	10 000	0%	0%	10%	90%
Travaux Brocairel	2010	90 000	0%	0%	10%	90%
<b>Total</b>		<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>90 000</b>

## Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération :** Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de Contes - NOUVELLE

**Fiche  
B126**

**Objectifs :** Mettre en valeur la traversée des cours d'eau dans les villages

**Mi-parcours**

**Cours d'eau :** Paillon de Contes

**Priorité 2**

**Commune :** Contes

**30 000 €HT**

**Maître d'ouvrage :** SIP

**2014-2015**

---

### NOUVELLE FICHE ACTION

## Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de Contes

---

### Contexte

Le Paillon de Contes est une rivière méditerranéenne en milieu urbain et endiguée dans la traversée du village depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les berges dans la traversée du village sont quasi-inexistantes à l'exception de l'amont du village au niveau du moulin à huile.

Parmi les propositions d'aménagements élaborées dans l'étude pour la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes (fiche B124), il est proposé de mettre en place des panneaux pédagogiques.

### Description de l'opération

Ce projet sera implanté le long du cheminement qui désert le Moulin de Contes, unique endroit où les berges et l'accès au Paillon est possible.

Il s'agit de concevoir des panneaux d'informations sur le fonctionnement du Paillon.

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Conception</b>												
<b>Travaux</b>												

## Estimation du coût à mi-parcours

Conception	10 000
Travaux	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 € HT</b>

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

## Plan de financement

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Conception	2014	10 000 €	0%	30%	10%	70%
Travaux	2015	20 000 €	0%	30%	10%	70%
<b>Total</b>		<b>30 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>18 000 €</b>

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération :** Étude opérationnelle pour l'amélioration de la continuité écologique des Paillons - Modifiée

**Objectifs :** Favoriser la continuité écologique et valoriser les sites remarquables

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B131  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**50 000 €HT**

**2014-2015**

---

## MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

### Étude opérationnelle pour l'amélioration de la continuité écologique des Paillons

---

#### Contexte

#### Règlementaire

La Directive Cadre Européenne a fixé des objectifs d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, bon état qui passe par un rétablissement de la circulation sédimentaire et piscicole. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, un plan national de restauration de la continuité écologique a été engagé conjointement par l'Etat et ses établissements publics, ONEMA et Agences de l'Eau. Ce plan est décrit par la circulaire du MEDDTL du 25/01/2010 (n°NOR : DEVO0930186C). Enfin, cet objectif de restauration de la continuité écologique constitue également l'orientation fondamentale n°6 du SDAGE « agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ». Dans laquelle il est également demandé d'intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau et en particulier d'agir pour la préservation et la valorisation des espèces autochtones. D'une manière générale, dans le contexte de la Directive Cadre sur l'Eau, la continuité écologique participe à l'évaluation des masses d'eau (très bon état et bon état) et sa préservation ou sa restauration contribue ainsi au maintien ou à l'atteinte du bon état.

#### Local

Le Paillon de l'Escarène (de sa source au Paillon de Contes) (masse d'eau FRDR76A) est retenu comme aire candidate au titre des réservoirs biologiques dans le cadre du SDAGE (application de l'article L214-17 du Code de l'Environnement relatif aux nouveaux critères de classement des cours d'eau). Le peuplement piscicole des Paillons présente des espèces d'intérêt patrimonial : le barbeau méridional, le blageon, l'anguille et l'écrevisse à pattes blanches

#### Description de l'opération à mi-parcours

##### Phase 1 – Etablir un diagnostic continuité

- recensement et caractéristiques des obstacles à la continuité longitudinale : ouvrages transversaux (seuils, barrages, passages à gué...) // secteurs de traversée urbaine endigués // recensement et caractéristiques des **obstacles à la continuité latérale** (état des

connexions avec les affluents ou les annexes) et recensement des **ruptures d'écoulements**  
 // **diagnostic continuité** : définir les espèces piscicoles « cibles » ainsi que leurs exigences, pour le rétablissement de la continuité écologique sur les Paillons; cette continuité n'étant pas limitée au seul objectif « anguilles ».

- Cette phase devra également prendre en compte les objectifs fixés par la fiche action B132 "Etude préalable à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales" à savoir: dresser le bilan de l'état des peuplements piscicoles des Paillons et établir un diagnostic sur la qualité physique des habitats aquatiques et de leurs niveaux de dégradation.

**Phase 2 – Proposer un plan de restauration de la continuité écologique** à l'échelle du bassin des Paillons, basé sur la hiérarchisation de l'impact de chaque ouvrage identifié avec une logique de reconquête des habitats de l'aval vers l'amont.

**Phase 3 – Préparation de la phase opérationnelle** : étude globale de définition des différents scénarii d'aménagement possibles et de leurs impacts notamment par rapport aux usages associés aux obstacles, hiérarchisation des travaux à engager, définition des travaux à mettre en œuvre, données préalables au lancement des projets : démarches administratives et réglementaires (propriétaires, DIG, loi sur l'eau, ...), financières (coûts estimatifs, subventions), et techniques.

Cette action bénéficiera du soutien technique de l'ONEMA et de MRM.

### Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Etude</b>												

### Estimation du coût à mi-parcours

Etude : 50 000 € HT

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-01 : Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques
  - Disposition 6A-07 Poursuivre la reconquête des axes de vie des grands migrateurs
  - Disposition 6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques dans les secteurs prioritaires

### Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FRDR76b Le Paillon de Nice	Eau superficielle	3C11	"Créer un dispositif de franchissement pour la montaison"

### Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR*	CG	MO
Étude	2014	50 000 €	50%	20%	10%	20%
<b>Total</b>		<b>50 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

\* Si besoin, la Région PACA peut financer ce type d'étude jusqu'à 30%

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

**Opération :** Etude préalable à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales

**Objectifs :** Favoriser la continuité écologique et valoriser les sites remarquables

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B132  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**40 000 € HT**

**2014-2015**

## Etude préalable à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales

### Contexte

L'orientation fondamentale n°6-C du SDAGE demande d'intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau et en particulier d'agir pour la préservation et la valorisation des espèces autochtones.

Le Paillon de l'Escarène (de sa source au Paillon de Contes) (masse d'eau FRDR76A) est retenu comme aire candidate au titre des réservoirs biologiques dans le cadre du SDAGE (application de l'article L214-17 du Code de l'Environnement relatif aux nouveaux critères de classement des cours d'eau).

Le peuplement piscicole des Paillons présente des espèces d'intérêt patrimonial : le barbeau méridional, le blageon, l'anguille et l'écrevisse à pattes blanches

### Description de l'opération

L'objectif est de dresser le bilan de l'état des peuplements piscicoles des Paillons et d'établir un diagnostic sur la qualité physique des habitats aquatiques et de leurs niveaux de dégradation afin de compléter les connaissances sur la répartition et les abondances des espèces d'intérêt patrimonial (écrevisse à pattes blanches, barbeau méridional,...) et de l'anguille, de caractériser le fonctionnement du cours d'eau à l'aune des poissons, organismes intégrateurs par excellence, et proposer des grands principes de restauration physique et d'établir un état des lieux de l'ichtyofaune des Paillons, qui va permettre de mesurer l'impact positif ou négatif des différentes actions du contrat de rivière

**Phase 1 – Synthèse des connaissances historiques et actuelles** sur les peuplements piscicoles des Paillons

Description de la qualité physique des cours d'eau du bassin sur des grands tronçons homogènes et de leurs niveaux de dégradation (approche mise au point par la DR5 du CSP)

et finalisé par TELEOS en 1999). Ce diagnostic sur la qualité des habitats aquatiques sera complété par une analyse sur le fonctionnement thermique des différentes zones du bassin.

Ces approches permettront d'aboutir à une détermination préliminaire des zones les plus intéressantes et de leur degré de vulnérabilité et de proposer des grands principes de gestion et de préservation à mettre en œuvre (travaux en rivières, aménagements...)

**Phase 2 - Proposition d'investigations complémentaires** sur la base de l'étape précédente

### Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Etude</b>											

### Estimation du coût

Phases 1 et 2 : 40 000 € HT

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6C : Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau
  - Disposition 6C-02 : Mettre en œuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux.
  - Disposition 6C-05 Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en tenant compte des peuplements de référence

### Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Etude	2014	40 000.00 €	50%	20%	10%	20%
<b>Total</b>		<b>40 000.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

**Opération :** Campagne d'évaluation de la qualité piscicole

**Objectifs :** Favoriser la circulation et le développement des poissons et mettre en valeur les sites remarquables

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** CG06

**Fiche  
B133  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**35 000 € HT**

**2012**

## Campagne d'évaluation de la qualité piscicole

### Contexte

Le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles des Alpes Maritimes a permis d'établir en 2001 un diagnostic de l'état des peuplements piscicoles et des potentialités des cours d'eau. En 2005, une campagne (9 pêches électriques) a permis de réaliser un inventaire piscicole.

Durant le programme d'actions contrat de rivière, des travaux ou études contribuant à améliorer les conditions de vie piscicole seront réalisés (fiches B131, B132, B121, B122,...). Les opérations concernant l'amélioration de la qualité de l'eau (opérations du volet A) devraient permettre également de restaurer les potentialités naturelles des Paillons.

La poursuite d'un suivi régulier de l'état des peuplements piscicoles permettra d'évaluer les effets des actions engagées dans le cadre du Contrat de Rivière.

### Description de l'opération

L'opération consiste à réaliser des **inventaires piscicoles** à partir de pêches électriques, couplés avec une étude sur l'état sanitaire des poissons.

Le choix des sites et les opérations seront coordonnées avec l'ONEMA et la Fédération de pêche des Alpes Maritimes (cf. carte de localisation ci-après). Les mesures à effectuer et les résultats obtenus seront à rapprocher du suivi de la qualité des eaux (fiche B321).

Afin d'établir un comparatif avec l'inventaire piscicole de 2005, le choix des sites des pêches électriques de 2005 seront autant que possible repris.

Les **prélèvements sanitaires** seront apportés au laboratoire départemental d'analyse de Sophia Antipolis.

## Phasage de l'opération

	2009	2010		2011		2012		2013		2014
	semestre 2	semestre 1								
<b>Etude</b>										

## Estimation du coût

Financée dans le cadre de l'action B321 "campagne de mesure de la qualité des eaux"

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6C : Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau
  - Disposition 6C-02 : Mettre en oeuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux.
  - Disposition 6C-05 Mettre en oeuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en tenant compte des peuplements de référence

## Plan de financement initial

<b>Intitulé</b>	<b>Année</b>	<b>Montant</b>	<b>AE</b>	<b>CR</b>	<b>CG</b>	<b>MO</b>
<i>Pêches électriques</i>	2011	27 000	0%	10%	10%	80%
<i>Etude sanitaire</i>	2011	3 000	0%	10%	10%	80%
<i>Traïtement des données</i>	2011	5 000	0%	10%	10%	80%
<b>Total</b>		<b>35 000</b>	<b>0</b>	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>	<b>28 000</b>

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération :** Création et aménagement d'un sentier piscicole dans la traversée de la Grave de Peille

**Objectifs :** Favoriser la continuité écologique et valoriser les sites remarquables

**Cours d'eau :** Paillon de L'Escarène

**Commune :** Peille

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B134  
Mi-parcours**

**Priorité 2**

**262 876 €HT**

**2010-2015**

---

## Création et aménagement d'un sentier piscicole dans la traversée de la Grave de Peille

---

### Contexte

Sur ce secteur, le cours d'eau est fortement incisé, il est bordé par les infrastructures de la carrière et la cimenterie sur sa rive droite. Sur sa rive gauche, ses abords sont occupés par des jardins familiaux. Les berges sont par endroits instables voir effondrées. Les essences constituant la ripisylve sont pauvres. En outre, le lit du cours d'eau est occupé par endroits par des plaques de ciment issues des activités de la cimenterie et des dépôts de gravier.

Dans cette traversée, le Schéma de restauration, d'aménagement et de gestion des Paillons proposait une réhabilitation. Cette recommandation a été étoffée dans l'étude intitulée Réhabilitation du Paillon de L'Escarène dans les traversées urbaines et péri-urbaines.

### Description de l'opération

Cette opération se traduira par plusieurs types de travaux :

- La création d'un sentier piscicole et la mise en place de caches à poissons pour favoriser la reconquête du site par la faune aquatique.
- Le nettoyage du site, avec notamment l'enlèvement de tous les déchets (béton, déchets verts, arbres morts...) et la restauration de la végétation existante.
- La végétalisation par bouturages et plantations des berges nues ou peu végétalisées.
- La protection de berges érodées par techniques végétales.

Cet aménagement traversant des parcelles privées, il sera nécessaire d'obtenir l'autorisation des propriétaires afin de mener à bien les travaux prévus.

Grâce à ces travaux, ce site fortement atteint par les activités humaines deviendra agréable, accessible et pédagogique en direction d'un public de scolaires (correspondance avec la fiche C22) mais aussi d'un public familial plus large.

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Etude</b>											
<b>Autorisation</b>											
<b>Travaux</b>											

## Estimation du coût à mi-parcours

Travaux	215 000
Maîtrise d'œuvre	21 500
Etudes complémentaires	4 876
Imprévus	<u>21 500</u>
<b>TOTAL</b>	<b>262 876 € HT</b>

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

## Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Maîtrise d'œuvre	2010	21 500,00 €	30%	30%	10%	30%
Études complémentaires	2013	4 876,00 €	30%	30%	10%	30%
Travaux	2014	236 500,00 €	30%	30%	10%	30%
<b>Total</b>		<b>262 876 €</b>	<b>78 862 €</b>	<b>78 863 €</b>	<b>26 287 €</b>	<b>78 863 €</b>

## Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération :** Création d'un sentier piscicole et floristique entre Contes et Bendejun

**Objectifs :** Favoriser la continuité écologique et valoriser les sites remarquables

**Cours d'eau :** Paillon de Contes

**Communes :** Bendejun - Contes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B135  
Mi-parcours**

**Priorité 2**

**2010-2011**

---

### Création d'un sentier piscicole et floristique entre Contes et Bendejun

---

#### Contexte

En amont du village de Contes, le Paillon traverse un espace naturel remarquable. Depuis la suppression de la station d'épuration de Bendejun et son raccordement à la station de Drap, la faune halieutique a pu se reconstituer et se développer.

Lors de la "journée de la Pêche" à Bendejun, une volonté locale de créer un cheminement le long du Paillon sur ce secteur a émergé. Ce cheminement serait destiné aux pêcheurs, aux promeneurs mais aussi aux scolaires, notamment lors de la journée de la pêche ou pour les animations de la Fédération de Pêche (cf. fiche C22).

Dans l'état des lieux des Paillons réalisé dans le cadre de la DCE, la pêche est considérée comme une activité marginale. Un tel projet permettrait que cette activité émerge de nouveau sur ce bassin versant.

#### Description de l'opération

L'opération consiste à matérialiser et à sécuriser un cheminement entre le pont du moulin et le pont du Rémorian en rive droite sur une longueur de 1 km.

Des accès au cours d'eau seront réalisés afin de permettre aux pêcheurs de pratiquer leur activité et aux randonneurs d'apprécier la beauté du site tout le long de ce cheminement.

Afin de valoriser le site et sensibiliser le public, des panneaux d'informations sur la faune et la flore locale borderont le sentier.

## Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Etude</b>											
<b>Travaux</b>											

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

SUSPENDUE

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

**Opération :** Réhabilitation et mise en valeur du vallon du Redebras

**Fiche  
B136**

**Objectifs :** Favoriser la circulation et le développement des poissons et mettre en valeur les sites remarquables

**Mi-parcours**

**Cours d'eau :** Le Redebras

**Priorité 3**

**Commune :** Touët-de-l'Escarène

**2011-2012  
et 2015**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Touët-de-l'Escarène

## Réhabilitation et mise en valeur du vallon du Redebras

### Contexte

Le ruisseau du Redebras est un affluent en rive gauche du Paillon de L'Escarène.

Le plan d'objectifs d'entretien de la végétation des Paillons de l'Escarène établi en 2003 souligne le caractère remarquable de ce vallon, qui comporte dans la traversée de Touët de l'Escarène, de nombreuses launes, cascades de calcaire... Ces launes constituent un lieu de baignade fréquenté et sont réputées pour la pratique du canyoning.

Toutefois, ce secteur remarquable apparaît fragile. Sur une partie du tronçon, des débris résultant de la présence de la RD 2204 et de l'ancienne décharge à flanc de montagne sont retrouvés.

### Description de l'opération

L'opération consiste d'une part à restaurer l'ensemble du secteur en enlevant les dépôts de débris, en abattant les arbres malades ou instables, en débroussaillant pour permettre le renouvellement de la ripisylve.

D'autre part, le long de l'ancienne décharge de Touët de L'Escarène, une renaturation des berges sera effectuée afin de reconstituer un cordon de ripisylve.

Afin de pérenniser cette opération, il est important que les personnes qui fréquentent ce lieu soient sensibilisées à la fragilité de ce site remarquable. Il est prévu d'implanter des panneaux d'informations à l'attention des baigneurs et des pratiquants du canyoning sur le respect du site.

Afin de maintenir ce site en état, une nouvelle restauration ou entretien, sera effectuée 3 ans après.

## Phasage de l'opération

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Restauration</b>												
<b>Panneaux</b>												
<b>Restauration</b>												

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

SUSPENDUE

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération :** Protection et mise en valeur de la Grotte Fuon Cauda

**Objectifs :** Favoriser la continuité écologique et valoriser les sites remarquables

**Cours d'eau :** Banquière

**Commune :** Saint-André de la Roche

**Maître d'ouvrage :** SIVOM Val de Banquière

**Fiche  
B137  
Mi-parcours**

**Priorité 3**

**30 000 € HT**

**2014-2015**

---

## Protection et mise en valeur paysagère de la Grotte Fuon Cauda

---

### Contexte

La Grotte Fuon Cauda est un pont naturel de concrétions calcaires qui s'est formé au cours des temps par les eaux tièdes de la source, sorties du massif jurassique. Au cours des siècles, la forte teneur en calcaire des eaux a été exploitée. Ainsi, on laissait ces concrétions se former dans des moules et on en tirait des médaillons calcaires.

La grotte fut appréciée d'un grand nombre de personnalité notamment au 18<sup>ème</sup> siècle. Ce secteur figurait, au siècle dernier, parmi les plus jolis coins touristiques de la Côte d'Azur. Aujourd'hui cette particularité de la nature est totalement oubliée.

### Description de l'opération

L'objectif est de proposer un aménagement global du site et de ses abords pour une réappropriation par le public et la protection des milieux naturels associés.

En plus de l'intérêt paysager, la grotte présente également un intérêt pédagogique : formation géologique, historique de la source Fuon Cauda, fonctionnement du canal, dont les vestiges sont encore visibles, qui alimentait le moulin. Ce site peut donc être ouvert au grand public comme aux scolaires.

Au niveau écologique, ce site est un réservoir potentiel de nidifications de plusieurs espèces, à l'intérieur de la grotte. La source Fuon Cauda est toujours active et une végétation spécifique s'est développée le long des parois rocheuses.

Ainsi, une étude sur la réhabilitation globale de ce site permettra de définir les travaux à effectuer : entretien de la végétation, nettoyage du lit des plus gros blocs, etc tout en préservant les caractéristiques écologiques du site. Un inventaire faunistique et floristique sera réalisé afin de définir si des mesures de protection particulières sont à envisager.

Une sécurisation des lieux devra être réalisée, du chemin d'accès jusqu'à la grotte, mais également pour la qualité et la solidité du plafond.

Si la Banquière connaît des périodes d'assecs importants, il ne faut pas négliger la rapidité de la montée des eaux, en cas de fortes pluies. Ainsi, une réflexion doit être menée sur la mise en place d'un système d'alerte en cas de crues.

De même, il peut être envisagé de ne pas laisser un accès libre au public mais de mettre en place des visites guidées.

Cependant, avant tout aménagement, le contexte juridique devra être analysé. En effet, la grotte est située en partie sur une propriété privée. Il peut être envisagé :

- Soit la mise en place d'une convention de passage afin d'encadrer le cheminement et d'apporter au propriétaire des garanties quant à ses responsabilités vis-à-vis des usagers. En contrepartie, un entretien régulier sera réalisé, du sentier d'accès et de la grotte, pour sécuriser les lieux.
- Soit l'acquisition foncière du terrain par la commune. A cet effet, la commune a inscrit ce site en emplacement réservé au PLU.

### Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<i>Etude</i>												

### Estimation du coût à mi-parcours

Etude : 30 000 €

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

OF6 : PRESERVER ET RE-DEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX AQUATIQUES

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-01 : Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques
  - Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

### Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG*	MO
Étude	2014	30 000 €	0%	30%	18%	53%
<b>Total</b>		<b>30 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>5 250 €</b>	<b>15 750 €</b>

\* Le taux du CG06 est de 25% applicable à la dépense subventionnable à savoir au montant total soustrait des subventions apportées par l'AE et la Région

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération :** Inventaire du patrimoine construit lié au milieu aquatique

**Fiche  
B138**

**Objectifs :** Favoriser la circulation et le développement des poissons et mettre en valeur les sites remarquables

**Priorité 3**

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**0 €HT**

**Communes :** Ensemble des communes

**2011-2013**

**Maître d'ouvrage :** SIP - AS du Pays des Paillons

---

## Inventaire du patrimoine construit lié au milieu aquatique

### Contexte

Sur le bassin versant des Paillons, le patrimoine construit lié à l'eau est très riche : lavoirs, moulins, fontaines, ponts, canaux...

Ce patrimoine retrace le lien historique entre le cours d'eau et le Paillon sur ce territoire. Toutefois, l'évolution des pratiques humaines ont fait tomber dans l'oubli certains usages. Certains ouvrages sont délaissés, voire dégradés.

Afin de ne pas perdre ces éléments, un inventaire de ce patrimoine lié à l'eau est nécessaire.

### Description de l'opération

Le Master Gestion de l'Environnement et du Développement Durable (GEDD) est partenaire du Conseil de Développement du Pays des Paillons (CDPP) depuis de nombreuses années. Chaque année, les nouvelles promotions se voient confiées de nouvelles missions sur les thèmes de l'environnement en prenant en compte l'intégration du développement durable dans l'utilisation de ressources tant naturelles que patrimoniales et économique.

Dans le cadre du Contrat de Rivière, le Pays des Paillons proposera aux étudiants du Master GEDD de réaliser sur plusieurs années un inventaire non exhaustif du patrimoine lié à l'eau sur les Paillons.

Cet inventaire prendra en compte notamment l'historique, l'état des lieux et la mise en valeur éventuel de l'ouvrage.

## Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Stage</b>											

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

TERMINÉE

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

---

**Opération :** Franchissabilité du seuil 2 de Contes - Nouvelle

**Fiche 139**  
**Mi-parcours**

**Objectifs :** Favoriser la continuité écologique et valoriser les sites remarquables

**Priorité 1**

**Cours d'eau :** Paillon de Contes

**791 051 €HT**

**Commune :** Contes

**2013-2014**

**Maître d'ouvrage :** SIP

---

## NOUVELLE FICHE ACTION

### Franchissabilité du seuil n°2 de Contes

---

#### Contexte

Sur les Paillons, l'espèce migratrice est l'anguille.

Le seuil 2 de Contes, situé en aval de la traversée du village, est identifié comme très difficilement franchissable par l'anguille. Cet ouvrage fait partie de la liste des ouvrages prioritaires (ouvrage grenelle) des Paillons.

De plus ce seuil joue un rôle prépondérant dans la stabilité du profil en long du cours d'eau dans la traversée de Contes. La pérennité de la digue en rive gauche et des deux pont en amont sont également liées au maintien de ce seuil.

#### Description de l'opération

Le seuil doit permettre le passage des anguilles ; à cette fin, la pente du coursier en enrochements bétonnés ne doit pas dépasser 25% (1 vertical/ 4 horizontal). Ce n'est actuellement pas le cas pour le seuil 2 ; il est donc nécessaire de réaliser un nouveau coursier de pente 25%. D'autre part, les obstacles que représentent également les affouillements pour la montaison des anguilles doivent être traités.

Afin de répondre à ces préconisations, il est prévu de conforter le seuil de la manière suivante :

- un coursier à inclinaison réduite 4H/1V en enrochements bétonnés. La structure de substitution sera composée de blocs 400/650mm d'épaisseur 1.1m recevant des enrochements 2/5t bétonnés sur 1.4m d'épaisseur.
- une protection vis-à-vis des affouillements. Un tapis anti-affouillement sera réalisé en tête d'ouvrage au moyen de blocs 300/450mm sur 4.5m de long et sur une épaisseur de 0.7m. Un bassin de dissipation sera réalisé en pied sur la largeur du lit.

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<i>M.oeuvre</i>											
<i>Etud. Complém.</i>											
<i>Travaux</i>											

## Estimation du coût à mi-parcours

Travaux	669 137
Maîtrise d'œuvre	66 914
Etudes complémentaires	<u>55 000</u>
<b>TOTAL</b>	<b>791 051 € HT</b>

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
  - Disposition 6A-01 : Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques
  - Disposition 6A-07 Poursuivre la reconquête des axes de vie des grands migrateurs
  - Disposition 6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques dans les secteurs prioritaires

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FRDR76b Le Paillon de Nice	Eau superficielle	3C11	"Créer un dispositif de franchissement pour la montaison"

## Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Maîtrise d'œuvre	2013	66 914 €	50%	20%	10%	20%
Études complémentaires	2013	55 000 €	50%	20%	10%	20%
Travaux	2014	669 137 €	50%	20%	10%	20%
<b>Total</b>		<b>791 051 €</b>	<b>395 526 €</b>	<b>158 210 €</b>	<b>79 105 €</b>	<b>158 210 €</b>

# Volet B1 ■ RESTAURER PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ■

**Opération :** Étude globale des fonctionnalités écologiques de la Banquière - Nouvelle

**Fiche  
B140**

**Objectifs :** Favoriser la continuité écologique et valoriser les sites remarquables

**Priorité 1**

**Cours d'eau :** Banquière et affluents

**85 000 € HT**

**Communes :** Communes du bassin versant de la Banquière

**2014-2015**

**Maître d'ouvrage :** SVB

## NOUVELLE FICHE ACTION

### Étude opérationnelle pour l'amélioration de la continuité écologique de la banquière

#### Contexte

La Directive Cadre Européenne a fixé des objectifs d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, bon état qui passe par un rétablissement de la circulation sédimentaire et piscicole. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, un plan national de restauration de la continuité écologique a été engagé conjointement par l'Etat et ses établissements publics, ONEMA et Agences de l'Eau. Ce plan est décrit par la circulaire du MEDDTL du 25/01/2010 (n°NOR : DEVO0930186C).

Cet objectif de restauration de la continuité écologique constitue également l'orientation fondamentale n°6 du SDAGE « agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques » dans laquelle il est demandé d'intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau et en particulier d'agir pour la préservation et la valorisation des espèces autochtones.

D'une manière générale, dans le contexte de la Directive Cadre sur l'Eau, la continuité écologique participe à l'évaluation des masses d'eau (très bon état et bon état) et sa préservation ou sa restauration contribue ainsi au maintien ou à l'atteinte du bon état.

La préservation ou la restauration de la mobilité des cours d'eau dans l'espace et dans le temps est donc un enjeu important pour la gestion globale et équilibrée des hydrosystèmes.

Du fait de son caractère torrentiel, la morphologie du lit de la Banquière est en constante évolution, sous l'influence de facteurs naturels mais également anthropiques. Aujourd'hui, les impacts de ces transformations affectant les fonctionnalités du cours d'eau ne sont pas tous clairement identifiés.

#### Description de l'opération

##### Partie 1 – Réactualiser le plan pluriannuel de restauration de la ripisylve de la Banquière

- Mise à jour du diagnostic réalisé en 2003 afin de prévoir les travaux nécessaires

##### Partie 2 – Établir un diagnostic continuité

###### ➤ Phase 1 : continuité physique

- Recensement, caractéristiques des obstacles à la continuité longitudinale et latérale
- Recensement des ruptures d'écoulements.

###### ➤ Phase 2 : continuité hydrologique

- définir des tronçons homogènes en terme de fonctionnement hydromorphologiques, d'enjeux de gestion et de protection des milieux aquatiques

- définir le plan de gestion des atterrissements en fonction des enjeux concernés : zone naturelle, zone urbanisée ;
  - définir l'espace de liberté pour la mise en place d'actions de préservation et de restauration de cet espace ;
  - définir les modalités d'entretien morphologique du lit au droit des secteurs à enjeux.
- **Phase 3 : continuité biologique**
- définir un bilan de l'état des peuplements piscicoles du cours d'eau et la qualité des habitats.

**Partie 3 – Proposer un plan de restauration de la continuité écologique et hydrologique** du cours d'eau intégré à l'échelle du bassin versant, basé sur la hiérarchisation de l'impact de chaque ouvrage identifié avec une logique de reconquête des habitats de l'aval vers l'amont.

#### Partie 4 – Préparation de la phase opérationnelle :

- étude globale de définition des différents scénarii d'aménagement possibles et de leurs impacts notamment par rapport aux usages associés
- hiérarchisation des travaux à engager,
- définition des travaux à mettre en œuvre,
- données préalables au lancement des projets : démarches administratives et réglementaires (propriétaires, DIG, loi sur l'eau, ...), financières (coûts estimatifs, subventions), et techniques.

Cette action bénéficiera du soutien technique du SIP, de l'ONEMA et de MRM.

### Phasage de l'opération

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2									
<b>Etude</b>												

### Estimation du coût à mi-parcours

Etudes : 60 000 € HT

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

- Disposition 6A-01 : Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Disposition 6A-07 Poursuivre la reconquête des axes de vie des grands migrateurs
- Disposition 6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques dans les secteurs prioritaires

### Plan de financement

Intitulé	Année	Montant	AE *	CR	CG**	MO
Étude	2014	85 000 €	50%	20%	8%	23%
<b>Total</b>		<b>85 000 €</b>	<b>42 500 €</b>	<b>17 000 €</b>	<b>6 375 €</b>	<b>19 125 €</b>

\* L'agence de l'eau peut financer jusqu'à 50% sous condition : le SVB doit élaborer le cahier des charges en collaboration avec l'agence de l'eau.

\*\* Le taux du CG06 est applicable à la dépense subventionnable à savoir au montant total soustrait des subventions apportées par l'AE et la Région

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Recalibrage et protection des habitants du quartier de la Condamine - Actions PAPI n°17 et 22

**Fiche  
B211**

**Objectifs :** Maîtriser les inondations dans les zones rouges

**Mi-parcours**

**Cours d'eau :** Paillon de Contes

**Priorité 1**

**Commune :** Drap

Financée PAPI  
3 180 000 €HT

**Maître d'ouvrage :** SIP

**2010-2015**

---

**ACTION COMMUNE AVEC LE PAPI DES PAILLONS :** actions n° 17 et 22

### Recalibrage et protection des habitants du quartier de la Condamine

---

#### Contexte

La Condamine est un quartier situé sur la commune de Drap. Ce site est une zone d'habitats fortement urbanisée. On dénombre 1500 habitants. De façon plus précise, on note la présence d'une mairie annexe, deux écoles, une bibliothèque, d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement. Le PPRI de Drap classe la quasi-totalité des bâtiments de la Condamine en zone rouge. Le rapport de présentation indique que les hauteurs de submersion pourront ponctuellement dépasser 1 m et les vitesses de submersion seront localement proche de 1m/s, notamment dans les rues. En 2005, le Syndicat Intercommunal des Paillons a réalisé une étude hydraulique de ce secteur pour définir et localiser les débits de débordement et proposer un aménagement pour protéger les personnes et les biens. En 2010, le SIP a lancé l'étude de conception afin de définir les caractéristiques des ouvrages de protection.

#### Description de l'opération

Le projet a pour objectif de permettre le passage d'une crue centennale sans débordement aux abords de la Condamine. Il prévoit la réalisation de différents types d'ouvrage de protection et de recalibrage à savoir : des murets de protection locale, des murs droits, le confortement de murs et d'enrochement existants, des enrochements et des merlons.

Sur la partie amont, il est prévu en rive gauche le remplacement des enrochements existants ou reprises en sous-œuvre du fait du manque de fondation et en rive droite la réalisation d'un muret de protection locale avec un accès pour les riverains.

Sur la partie centrale, il est prévu en rive gauche, le confortement des murs existants en pierre et réalisation d'un béton projeté clouté et en rive droite, l'élargissement du lit du Paillon pour laisser passer une crue centennale et réalisation d'un mur droit de soutènement avec terrassement.

Sur la partie aval, il est prévu en rive droite, la réalisation d'un muret de protection locale en complément des enrochements existants.

La réalisation de cette opération nécessitera l'obtention d'une labellisation Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et l'élaboration d'un Plan de Submersion Rapide (PSR)

Parallèlement, dans le cadre de l'élaboration du PSR, une étude de vulnérabilité devra caractériser les différents scénarios de crues auquel la zone habitée peut être exposée et définir sa vulnérabilité en fonction de la topographie du secteur ainsi que du sens des écoulements entre les bâtiments. Cette étude nécessitera de réaliser d'une part la topographie du site, d'autre part une modélisation hydraulique afin de déterminer l'écoulement de l'eau entre les habitations ainsi que les hauteurs de submersions selon les crues.

Cette étude vérifiera l'opportunité et la faisabilité technique d'un aménagement afin de réduire la vulnérabilité de ce site face aux inondations.

### Phasage de l'opération à mi-parcours / PAPI

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>M.Oeuvre</b>											
<b>PAPI</b>											
<b>PSR</b>											
<b>Travaux</b>											

### Estimation du coût à mi-parcours / PAPI

Financée dans le cadre du PAPI

Etude de vulnérabilité	80 000
Travaux	2 900 000
Etudes complémentaires	75 000
Maîtrise d'œuvre	<u>125 000</u>
<b>TOTAL</b>	<b>3 180 000 € HT</b>

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

### Plan de financement dans le cadre du PAPI

Financée dans le cadre du PAPI

Intitulé	Année	Montant	État	CR	CG*	MO**
Étude de vulnérabilité	2013 -2014	80 000 €	50%	30%	0%	20%
Maîtrise d'œuvre	2010	125 000 €	40%	15%	10%	35%
Études complémentaires	2013	75 000 €	40%	15%	10%	35%
Travaux	2014	2 900 000 €	40%	15%	10%	35%
<b>Total</b>		<b>3 180 000 €</b>	<b>1 280 000 €</b>	<b>489 000 €</b>	<b>185 000 €</b>	<b>1 226 000 €</b>

\* le CG 06 intervient pour les travaux en tant que financeur à hauteur de 10% des travaux relevant du SIP. Le taux du CG est applicable au montant total soustrait des subventions apportées par l'AE et la Région.

\*\*\* le taux de financement du maître d'ouvrage est fonction des autres financements. Le financement de la maîtrise d'ouvrage est assuré d'une part par le SIP (726 000€) et d'autre part par le CG06 (500 000€).

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Augmentation de la capacité d'écoulement du lit du Paillon au droit de la ZA Anatole France & étude de réduction de la vulnérabilité - Action PAPI n°18

**Objectifs :** Maîtriser les inondations dans les zones rouges

**Cours d'eau :** Paillon de Nice

**Commune :** La Trinité

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B212  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**2 448 000 €HT**  
(Étude financée  
PAPI 80 000 €HT)

**2014-2015**

---

**ACTION COMMUNE AVEC LE PAPI DES PAILLONS : action n18**

### **Augmentation de la capacité d'écoulement du lit du Paillon au droit de la ZA Anatole France & étude de réduction de la vulnérabilité**

---

#### **Contexte**

La zone d'activités Anatole France située sur la rive gauche du Paillon de Nice sur la commune de La Trinité est à vocation industrielle, commerciale et dans une moindre mesure résidentielle. Elle constitue un site de transition entre le centre ville et le fleuve. Elle présente un fort potentiel économique et donc un enjeu majeur pour le développement de la commune et de la communauté.

Le PPR de 1997 fait apparaître un risque fort d'inondation de la zone d'activités. L'étude intitulée « L'approfondissement du lit du Paillon entre le Pont A.France et le Pont de la Plana », terminée en 2002, a signalé des débuts de débordements en rive gauche à partir de débits de l'ordre de 450 à 500 m<sup>3</sup>/s correspondant à une crue de période de retour d'environ 50 ans.

La protection des personnes et des biens sur ce site est en enjeu majeur.

#### **Description de l'opération à mi-parcours/PAPI**

L'opération, issue de l'étude citée ci-dessus, consiste en un approfondissement du lit au droit de la zone, solution facilitée par la présence, à l'aval du secteur, d'un seuil de plusieurs décimètres de hauteur de chute. Elle s'accompagne de la suppression de l'important rétrécissement provoqué par le remblai existant dans le lit mineur.

Le projet se décompose selon les actions suivantes :

- un approfondissement du lit entre le Pont A.France et le pont de la Plana,
- une suppression du remblai en rive gauche sur la partie aval,
- un confortement des protections longitudinales existantes,
- un abaissement du seuil A.France,
- une construction d'un seuil en aval du pont de la Plana.

Avant la réalisation des travaux, une étude de vulnérabilité sera menée sur la Zone d'Activités. Cette étude est inscrite dans le PAPI des Paillons.

### Phasage de l'opération à mi-parcours/PAPI

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Vulnérabilité</b>											
<b>M.Oeuvre</b>											
<b>Études compl.</b>											
<b>Travaux</b>											

### Estimation du coût à mi-parcours/PAPI

Financée dans le cadre du PAPI

Étude de vulnérabilité 80 000 € HT

Travaux	2 300 000
Études complémentaires	45 000
Maîtrise d'œuvre	<u>103 000</u>
<b>TOTAL</b>	<b>2 448 000 € HT</b>

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-06 Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité, et fiabiliser la gestion de l'équilibre sédimentaire ainsi que de la ripisylve
- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

### Plan de financement

Financée dans le cadre du PAPI :

Intitulé	Année	Montant	État	CR	CG	MO
Étude de vulnérabilité	2014	80 000 €	50%	20%	10%	20%

Financées dans le cadre du Contrat de rivière :

Intitulé	Année	Montant	État	CR	CG	MO
Maîtrise d'œuvre	2014	103 000 €		15%	10%	75%
Études complémentaires	2015	45 000 €		15%	10%	75%
Travaux	2014	2 300 000 €		15%	10%	75%
<b>Total</b>		<b>2 448 000 €</b>		<b>367 200 €</b>	<b>244 800 €</b>	<b>1 836 000 €</b>

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération : Mise en sécurité du secteur de Sainte Claire**  
NOUVELLE

**Objectifs :** Maîtriser les inondations dans les zones rouges

**Cours d'eau :** Banquière

**Commune :** Levens

**Maître d'ouvrage :** Levens (délégué au SVB)

**Fiche**  
**B213**  
**Mi-parcours**

**Priorité 3**

**150 000 €HT**

**2014-2015**

---

### NOUVELLE FICHE ACTION

#### Mise en sécurité du secteur de Sainte Claire

---

##### Contexte

Sainte Claire fait partie de l'un des hameaux constituant la commune de Levens. Le PPRI de Levens approuvé en 2012 classe certaines habitations en zone rouge notamment à la confluence entre le Gorghe Scure et le Péloubié, affluents de la Banquière.

Face à ce constat, la commune a missionné un bureau d'étude pour effectuer une modélisation hydraulique et inventorier les risques inondations qui en découlent. Suite à ce diagnostic, des aménagements ont été préconisés afin de mettre hors de danger les habitants.

##### Description de l'opération à mi parcours

Pour préserver certains secteurs vulnérables aux inondations par débordement, il est envisagé d'améliorer les conditions d'écoulement et de conforter les protections longitudinales existantes. L'opération se traduira par les travaux suivants :

- un curage très localisé afin de limiter le rehaussement du lit et favoriser un écoulement gravitaire et sans obstacles
- un confortement et un rehaussement par des murets en béton armé ou/et des enrochements liaisonnées pour éviter un affouillement des protections et réduire les fréquences de débordements. Les protections seront calées par rapport à la crue centennale.

La réalisation de ces travaux nécessitera l'élaboration d'une déclaration d'intérêt général ainsi qu'un dossier loi sur l'eau.

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>M.Oeuvre</b>											
<b>Travaux</b>											

## Estimation du coût à mi-parcours

Travaux	132 000
Maîtrise d'œuvre	13 000
Dossier réglementaire	<u>5 000</u>
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 € HT</b>

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

## Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE/ETAT	CR	CG*	MO
Étude	2014	18 000 €	0%	10%	45%	45%
Travaux	2015	132 000 €	0%	10%	45%	45%
<b>Total</b>		<b>150 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>67 500 €</b>	<b>67 500 €</b>

\* Un taux de 50% est applicable à la dépense subventionnable à savoir au montant total soustrait des subventions apportées par la Région  
 Le taux de 50% est applicable à la commune de Levens en tant que commune de montagne.  
 La commune prévoit de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SVB.

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Etablissement d'un plan global d'aménagement du secteur de la casse automobile "Cassauto"

**Objectifs :** Conforter les berges et les ouvrages d'art

**Cours d'eau :** Banquière

**Commune :** Falicon, Saint-André de la Roche

**Maître d'ouvrage :** SIVOM Val de Banquière

**Fiche  
B221  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**100 000 €HT**

**2014**

---

### Etablissement d'un plan global d'aménagement du secteur de la casse automobile "Cassauto"

---

#### Contexte

En rive droite de la Banquière en face le silo de la carrière, ce trouve plusieurs plateformes coincées entre la falaise et la rivière. La formation de ce site est le résultat d'une exploitation délaissée par la carrière puis remblayer. Actuellement, les berges de ce site sont occupées par une casse automobile ("Cassauto"). Aujourd'hui ce site est instable et voit ses berges s'érodées à chaque crue.

Le Schéma d'aménagement de la Banquière a identifié ce secteur comme particulièrement sensible. En effet, les objets stockés par la casse automobiles en haut des berges risquent de tomber dans le cours d'eau et devenir des embâcles pour la traversée de Saint André de la Roche.

#### Description de l'opération

L'opération consiste à établir un plan global d'aménagement de ce secteur. D'une part, ce plan portera sur la sécurisation de ce site vis à vis des crues. D'autre part, il traitera la valorisation paysagère du site afin de devenir une porte d'entrée à la traversée du village de Saint André de la Roche.

Ce plan global comprendra notamment :

- Une étude de définition avec un volet sur la mise en valeur paysagère du site et un volet technique qui portera sur la protection et le confortement des berges.
- Une étude de faisabilité qui portera particulièrement sur les problématiques foncières, qui prendra en compte la réglementation en matière d'urbanisme et qui proposera les procédures administratives à mener.

## Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Etudes</b>											

## Estimation du coût

Etudes : 100 000 € HT

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

## Plan de financement

Intitulé	Année	Montant	AE/ETAT	CR	CG*	MO
Étude	2014	100 000 €	0%	0%	25%	75%
<b>Total</b>		<b>100 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>75 000 €</b>

\*Un taux de 25% du CG06 est applicable à la dépense subventionnable à savoir au montant total soustrait des subventions apportées par la Région.

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Reprise et confortement du seuil de Sainte-Thècle

**Objectifs :** Conforter les berges et les ouvrages d'art

**Cours d'eau :** Paillon de l'Escarène

**Commune :** Peillon

**Maître d'ouvrage :** CG06

**Fiche  
B222  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**290 940 €HT**

**2014 - 2015**

---

### Reprise et confortement du seuil de Sainte-Thècle

---

#### Contexte

Le plan de gestion du transport solide réalisé par Sogreah en 2007 a montré qu'au niveau de la station de pompage de Sainte Thècle, le Paillon est calé contre la rive gauche, entraînant des érosions de la rive et la formation d'un banc en rive droite. Cela s'explique par le fait que le cours d'eau est contraint par un endiguement ancien.

Sans aucune intervention sur le secteur, la rive gauche, au niveau du mur de protection de la station de pompage, continuerait de s'affouiller.

Le seuil (situé près de la station de pompage) risque de s'effondrer. Sa ruine pourrait menacer les protections de berges amont et aval.

Par ailleurs, le calage actuel trop haut de la crête du seuil et l'exhaussement des fonds risquent d'accentuer les débordements dans le lit majeur rive gauche.



*Seuil de Ste Thècle*

#### Description de l'opération

L'aménagement du secteur sera conforme aux préconisations de Sogreah :

- En urgence, remodelage du banc en rive droite sur 150 ml :  
Recentrage du lit au droit du mur du captage, par décaissement du banc rive droite et remblaiement du bras incisé en rive gauche par les matériaux issus de ce remblaiement
- Confortement en pied du mur-enrochement sur 65 ml
- Reprise du seuil de Ste-Thècle :  
Abaissement de la crête avec récupération de la pente et renforcement en pied

- Dégagement du lit entre le bras vif actuel et la déviation, pour restaurer un certain espace de mobilité protection rapprochée des anses d'érosion les plus menaçantes en rive droite

### Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Travaux</b>											

### Estimation du coût

Remodelage du lit-déblaiement-remblaiement :	13 500 € HT
Protection en pied de mur-enrochement :	32 500 € HT
Evacuation des remblais (2520 m <sup>3</sup> ) :	37 800 € HT
Abaissement seuil déviation :	140 000 € HT
Divers imprévus (30%)	67 140 € HT
<b>Total</b>	<b>290 940 € HT</b>

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-06 Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité, et fiabiliser la gestion de l'équilibre sédimentaire ainsi que de la ripisylve
- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

### Plan de financement

Intitulé	Année	Montant	AE /ETAT	CR	CG	MO=CG
Travaux	2013	145 470 €	0%	20%		80%
Travaux	2014	145 470 €	0%	20%		80%
<b>Total</b>		<b>290 940 €</b>	<b>- €</b>	<b>58 188 €</b>		<b>232 752 €</b>

# Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

**Opération :** Restauration des seuils 1 et 2 de Contes

**Objectifs :** Conforter les berges et les ouvrages d'art

**Cours d'eau :** Paillon de Contes

**Commune :** Contes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B223  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**2010-2012**

## Restauration des seuils 1 et 2 de Contes

### Contexte

La traversée de Contes comporte 10 seuils. Ces seuils ont pour rôle de stabiliser le profil en long sur lequel repose l'ensemble des ouvrages de protection.

Le plan de gestion du transport solide réalisé par Sogreah en 2007, a indiqué que l'endiguement excessif et les prélèvements amont passés, sont la cause de l'enfoncement du lit au pied du seuil n°2 et n°1 (seuil de la "cimenterie") par érosion progressive. Ces deux seuils sont en mauvais état.

A court terme, les fonds en aval de ces deux seuils devraient théoriquement continuer à s'abaisser du fait de l'arrêt du transit en amont mettant ainsi en péril la stabilité de ces deux ouvrages.

### Description de l'opération

Dans un premier temps, l'opération consiste à démonter partiellement la base des deux seuils et à créer un renforcement en pied par un sabot en enrochement. Le bout du sabot s'estompera doucement en s'enfonçant dans le lit.

Dans un deuxième temps, il faut faire face à la tendance de l'enfoncement du lit à l'aval du seuil 2. Il est prévu la stabilisation du seuil 2 par la mise en place d'un contre-seuil environ 170 m en aval (cote de 160mNGF), avec une hauteur de 1m50. Ce seuil est à définir avec des relevés topographiques plus précis.

## Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>M. Œuvre</b>											
<b>Travaux</b>											

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-06 Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité, et fiabiliser la gestion de l'équilibre sédimentaire ainsi que de la ripisylve

SUSPENDUE

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Confortement et protection des berges de la Banquière entre la Grotte Fuon Cauda et le Pont Liprandi - Modifiée

**Fiche  
B224  
Mi-parcours**

**Objectifs :** Conforter les berges et les ouvrages d'art

**Priorité 3**

**Cours d'eau :** Banquière

**174 000 €**

**Commune :** Saint-André de la Roche

**2014-2015**

**Maîtres d'ouvrage :** SIVOM Val de Banquière

---

### MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

## Confortement et protection des berges de la Banquière entre la Grotte Fuon Cauda et le Pont Liprandi

---

### Contexte

Après un parcours sinueux et encaissé, la Banquière s'élargit à la sortie du pont des allées de Victoria. Durant les crues, la rivière qui sort d'un goulet d'étranglement, vient heurter directement la rive gauche provoquant un affouillement de cette dernière.

Cet affouillement provoque dans le temps des glissements de terrains du flanc de la colline des Arnaud où se situe le lotissement les "Allées de Victoria", et de nombreuses maisons individuelles. Ce phénomène a déjà nécessité la mise en place d'un mur de soutènement à mi-pente du coteau.

En outre, afin de ne pas aggraver les conditions d'écoulements sur ce secteur, la protection du vallon des Valléria doit être envisagée en amont du pont Liprandi.

En 2007, le SIVOM Val de Banquière a confié à un bureau d'étude le soin d'étudier et de proposer des aménagements afin de réduire le risque d'affouillement et de glissement de terrains.

### Description de l'opération à mi-parcours

Cette étude réalisée en 2007 propose :

- La mise en place d'une protection mixte en pied de berge afin de maintenir le talus. Des enrochements seront posés jusqu'au niveau de la crue décennale, surmontés d'une protection végétale jusqu'au niveau de la crue centennale. Sur le talus, un géotextile sera mis en place pour éviter une déstabilisation arrière de la protection en période de crue. La protection devra se raccrocher à la roche en aval du pont pour la partie amont et au mur existant sur l'aval soit une longueur de 120 ml,
- Un aménagement du vallon sur une cinquantaine de mètres par un accompagnement des eaux via un talweg de forme trapézoïde construit en enrochements libres.

Les modalités d'exécution devront être définies en collaboration avec les services de l'Etat (dossier loi sur l'Eau).

### Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>M.Oeuvre</b>											
<b>Travaux</b>											

### Estimation du coût à mi-parcours

Protection de la berge :	108 000
Aménagement du vallon :	45 000
Maitrise d'œuvre :	<u>21 000</u>
Total	174 000 € HT

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

### Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE /ETAT	CR	CG*	MO
Maîtrise d'œuvre	2014	21 000 €	0%	20%	20%	60%
Travaux	2015	153 000 €	0%			
<b>Total</b>		<b>174 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>34 800 €</b>	<b>34 800 €</b>	<b>104 400 €</b>

\* Un taux de 25% du CG06 est applicable à la dépense subventionnable à savoir au montant total soustrait des subventions apportées par la Région.

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blausasc

**Objectifs :** Conforter les berges et les ouvrages d'art

**Cours d'eau :** Paillon de Contes

**Commune :** Blausasc

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B225  
Mi-parcours**

**Priorité 3**

**149 000 €HT**

**2014-2015**

---

### Renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blausasc

---

#### Contexte

L'enrochement situé en amont du quartier « Pont de Peille » est fortement sollicité. Les enjeux situés en arrière de cette protection sont forts (présence d'une dizaine d'habitations). Sur un linéaire de 100 ml environ, l'enrochement présente par endroits un affouillement à sa base.

Au regard de l'étude hydraulique réalisée en 2005 (Safege) pour "La protection de la Condamine vis à vis des crues du Paillon de Contes", cet ouvrage n'ayant aucune pédale, risque de voir sa stabilité compromise si l'affouillement se poursuit durant les crues.

#### Description de l'opération

L'opération consiste à démonter partiellement l'ouvrage de protection et à réaliser une pédale afin d'éviter son déchaussement.

Cette pédale aura une profondeur d'au moins 2 mètres avec une avancée de 2.5 mètres. La souille sera remplie de blocs non cimentés.

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>M. Œuvre</b>											
<b>Travaux</b>											

## Estimation du coût à mi-parcours

Travaux	133 000
Maîtrise d'œuvre	<u>16 000</u>
TOTAL	149 000 € HT

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

## Plan de financement à mi-parcours

Le cout des travaux est assumé par le Syndicat Intercommunal des Paillons

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Renforcement de l'enrochement en amont du pont de la Liberté dans le quartier de l'Ariane à Nice

**Objectifs :** Conforter les berges et les ouvrages d'art

**Cours d'eau :** Paillon de Nice

**Commune :** Nice

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B226  
Mi-parcours**

**Priorité 3**

**2013-2015**

---

### Renforcement de l'enrochement en amont du pont de la Liberté dans le quartier de l'Ariane à Nice

---

#### Contexte

Dans le quartier de l'Ariane, en amont du pont de la Liberté, se trouve un ancien enrochement. Cet ouvrage a pour but de protéger les immeubles de l'Ariane bordant le Paillon.

Actuellement, les blocs qui ont été posés sont disloqués. Par endroits, l'enfoncement du lit a provoqué des affouillements.

En cas de fortes crues, cet ouvrage peut se démanteler et ne plus jouer son rôle de protection des personnes et des biens.

#### Description de l'opération

Les blocs dispersés seront rapportés et l'enrochement sera démonté puis remonté. Ce remaniement permettra que les blocs redeviennent solidaires et assurera la pérennité de l'ouvrage.

De plus, une pédale sera réalisée à son pied afin d'éviter à nouveau son affouillement.

## Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>M. Œuvre</b>											
<b>Travaux</b>											

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

SUSPENDUE

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

**Opération :** Fosse de dissipation du seuil de Châteauvieux

**Objectifs :** Conforter les berges et les ouvrages d'art

**Cours d'eau :** Paillon de l'Escarène

**Commune :** Peillon

**Maître d'ouvrage :** CG06

**Fiche  
B227  
Mi-parcours**

**Priorité 3**

**25 000 €HT**

**2009-2010**

### Fosse de dissipation du seuil de Châteauvieux

#### Contexte

Le seuil de Châteauvieux, sur la commune de Peillon, est affouillé en pied. Le plan de gestion du transport solide réalisé par Sogreah en 2007 a montré que les désordres observés s'expliquent par l'absence de fosse de dissipation de l'énergie.

De plus, à l'aval du pont de Châteauvieux, le lit s'était déjà affaissé par érosion régressive avec les extractions réalisées à Plan de Rimont ; l'endiguement étroit de ce secteur a amplifié l'érosion des fonds : un abaissement de l'ordre de 1m est constaté sur ce secteur. Sans aucune intervention, le seuil risquerait de s'effondrer.

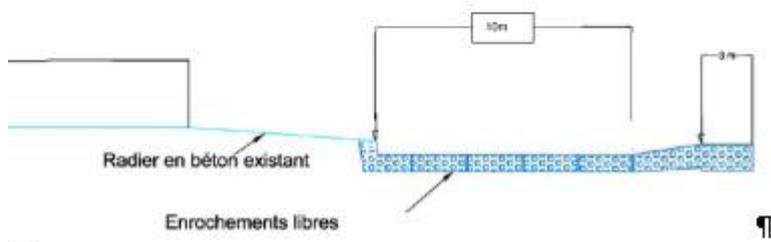


*Seuil de Châteauvieux*

## Description de l'opération

Conformément aux préconisations de Sogreah, l'opération consistera en la mise en place d'une fosse de dissipation, comme sur le schéma de principe suivant.

### Bassin de dissipation d'énergie du seuil de châteauevieux



## Phasage de l'opération

	2009	2010		2011		2012		2013		2014
	semestre 2	semestre 1								
<b>Travaux</b>										

## Estimation du coût

- Fosse de dissipation du seuil de Châteauevieux (20 ml, 50 m<sup>3</sup>) : 25 000 € HT

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-06 Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité, et fiabiliser la gestion de l'équilibre sédimentaire ainsi que de la ripisylve
- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

## Plan de financement

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO=CG
Travaux	2009	12 500	0%	20%		80%
Travaux	2010	12 500	0%	20%		80%
<b>Total</b>		<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>		<b>20 000</b>

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Études de diagnostic et de définition des travaux de sécurisation de la digue de Contes  
NOUVELLE - Action PAPI n°23

**Fiche  
B228  
Mi-parcours**

**Objectifs :** Conforter les berges et les ouvrages d'art

**Priorité 1**

**Cours d'eau :** Paillon de l'Escarène

**Commune :** Peillon

Financé PAPI  
250 000 €HT

**Maître d'ouvrage :** CG06

**2014 - 2015**

---

NOUVELLE ACTION COMMUNE AVEC LE PAPI DES PAILLONS : action n° 23

### Études de diagnostic et de définition des travaux de sécurisation de la digue de Contes

---

#### Contexte

La digue est située sur la rive gauche du Paillon de Contes. Elle est constituée d'un tronçon de route départementale de 1150 m de longueur. Sur la quasi-totalité du linéaire, la digue est composée du mur de soutènement de la RD 15, soit en béton à l'amont, soit en maçonnerie vers l'aval. Ces digues protègent également des zones habitées parfois assez denses (centre ville de Contes).

Le PPRI n'identifie aucun risque de débordement pour la crue centennale sur le secteur de digue en rive gauche. Cependant, ce PPRI n'évoque pas le risque d'inondation par rupture des ouvrages et l'estimation de l'occurrence de l'évènement de début de surverse n'est pas indiquée. En 2006, l'ouvrage a fait l'objet d'un rapport technique, il ressort que les risques d'érosion interne et externe sont présents et doivent être étudiés en détails.

#### Description de l'opération à mi parcours / PAPI

Cette opération comportera 2 volets.

- Un volet étude intégrant :
  - un diagnostic complet de la digue (hydraulique, géotechnique, génie civil),
  - la définition des travaux d'entretien ou de confortement partiel répondant aux contraintes locales (techniques, environnementales, paysagères, urbanistiques et réglementaires),
  - le montage des dossiers réglementaires (loi sur l'eau).
- Un volet travaux, qui se limitera à des travaux de sécurisation voir de renforcement très localement (talus en terre du giratoire).

## Phasage de l'opération à mi parcours / PAPI

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<i>Études générales</i>											
<i>Dossiers réglementaires</i>											
<i>Études de conception</i>											
<i>Travaux</i>											

L'opération perdurera au delà du contrat de rivière (2016)

## Estimation du coût à mi parcours / PAPI

Financé dans le cadre du PAPI

Etudes :	80 000 € HT
Travaux:	<u>170 000 € HT</u>
Total	250 000 € HT

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-06 Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité, et fiabiliser la gestion de l'équilibre sédimentaire ainsi que de la ripisylve
- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

## Plan de financement dans le cadre du PAPI

Financé dans le cadre du PAPI

Intitulé	Année	Montant	ETAT	CR*	CG	MO=CG
Études	2014	80 000 €	50%	10%		40%
Travaux	2015	170 000 €	50%	10%		40%
<b>Total</b>		<b>250 000 €</b>	<b>125 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>100 000 €</b>

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Gestion du transport solide, campagne topographique

**Fiche  
B231**

**Objectifs :** Garantir le libre écoulement fluvial

**Mi-parcours**

**Cours d'eau :** Paillons de L'Escarène, Paillon de Contes, Laghet, Paillon de Nice

**Priorité 1**

**Communes:** Commune membre du SIP

**389 000 €**

**Maître d'ouvrage :** SIP

**2013-2015**

---

### Gestion du transport solide, campagne topographique

---

#### Contexte

Du fait de son caractère torrentiel, la morphologie du lit des Paillons est en constante évolution, sous l'influence de facteurs naturels mais également anthropiques. Alors que l'évolution normale conduit au transit des matériaux " arrachés " de l'amont vers l'aval, des zones d'accumulation de matériaux alluvionnaires sont constatées au droit de ruptures de pentes. Ces accumulations peuvent aggraver le risque d'inondation.

En 2007, le plan de gestion du transport solide réalisé par Sogreah a défini les tendances d'évolution dans les secteurs à enjeux et a déterminé un profil "objectif" proche du profil naturel. Cette étude propose également un plan de gestion des atterrissements (modalités d'interventions, les volumes à prélever).

#### Description de l'opération

Conformément au Plan de gestion des atterrissements, le projet consiste à maîtriser les apports par l'enlèvement de matériaux dans les zones d'exhaussements du lit, par le remodelage du lit et par la dépose de matériaux dans des secteurs déficitaires par des matériaux issus de zones excédentaires des Paillons.

En outre, afin de suivre l'évolution du lit des Paillons, il est prévu une campagne de levés topographiques. Certains levés serviront à positionner des repères indiquant le profil naturel du lit du cours d'eau. D'autres seront des levés de profils après une crue. Ce suivi permettra de mieux comprendre, voire de quantifier les processus de transport solide.

Selon le Plan de gestion du transport solide des Paillons, le secteur de la traversée de Drap est actuellement excédentaire et qu'une intervention est nécessaire pour améliorer la circulation de l'eau et des sédiments dans les cours d'eau. Des travaux seront prévus pour rétablir le profil naturel.

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>M.Oeuvre</b>											
<b>Travaux</b>											
<b>Levés topo</b>											

## Estimation du coût à mi-parcours

Levés topo (forfait 100 profils)	25 000
Maîtrise d'œuvre	25 000
Travaux	<u>339 000</u>
<b>TOTAL</b>	<b>389 000 € HT</b>

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-06 Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité, et fiabiliser la gestion de l'équilibre sédimentaire ainsi que de la ripisylve
- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

## Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE /ETAT	CR	CG	MO
Maîtrise d'œuvre	2013	25 000 €	0%	20%	10%	70%
Travaux	2013	25 000 €	0%	20%	10%	70%
Levés topo	2013	339 000 €	0%	20%	10%	70%
<b>Total</b>		<b>389 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>77 800 €</b>	<b>38 900 €</b>	<b>272 300 €</b>

# Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

**Opération :** Etude de faisabilité pour le recalibrage de la Banquière à l'aval du nouveau pont Césaire Aubé dans la traversée de Saint-André

**Objectifs :** Garantir le libre écoulement fluvial

**Cours d'eau :** Banquière

**Commune :** Saint-André de la Roche

**Maître d'ouvrage :** SIVOM/Communauté urbaine Nice Côte d'Azur

**Fiche  
B232  
Mi-parcours**

**Priorité 2**

**2012**

## Etude de faisabilité pour le recalibrage de la Banquière à l'aval du nouveau pont Césaire Aubé dans la traversée de Saint-André

### Contexte

L'ancien pont Césaire Aubé, sur la commune de Saint-André de la Roche, était sous-dimensionné et des embâcles se formaient lors des crues, inondant plusieurs quartiers de la commune. Sur la base du "Schéma d'aménagement de la Banquière", réalisé par le BCEOM en 2003, la commune et le SIVOM Val de Banquière ont engagé en 2007, la construction d'un nouveau pont, adapté aux crues centennales, et la démolition de l'ancien ouvrage. Cependant, sur la partie aval, un tronçon de 500 mètres présente une insuffisance de capacité, représentant une menace pour les habitations et les entreprises situées en lit majeur.

La série d'ouvrages située en aval de l'autoroute est hétérogène en capacité.

Le projet envisage donc sur le tronçon aval, la refonte de la totalité de ce nœud routier stratégique pour l'Est de l'agglomération niçoise.

### Description de l'opération

L'opération consiste à porter la section utile du lit à environ 60m<sup>2</sup> avec un gabarit d'ordre de 25m de largeur, pour une hauteur moyenne de 2.5 mètres. De plus, l'enrochement situé dans l'extrado du coude, qui est très sollicité en période de crues, sera renforcé.

A la confluence de la Banquière et du Paillon de Nice, il sera nécessaire de mettre en œuvre une modélisation hydraulique fine dans le cadre de la restructuration de ce nœud routier. Cette modélisation sera intégrée à une étude de faisabilité globale permettant de définir plus précisément les travaux.

## Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<i>Etude</i>											

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

SUSPENDUE

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Etude et travaux pour la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André-de-la-Roche

**Objectifs :** Garantir le libre écoulement fluvial

**Cours d'eau :** Banquière

**Commune :** Saint-André de la Roche

**Maître d'ouvrage :** SIVOM/Métropole Nice Côte d'Azur

**Fiche  
B233  
Mi-parcours**

**Priorité 2**

**130 000 €HT**

**2014 -2015**

---

### Etude et travaux pour la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André-de-la-Roche

---

#### Contexte

Après le passage à Levens et Tourette-Levens, la Banquière traverse la commune de Saint-André de la Roche, avant de rejoindre le Paillon de Nice. Dans ce secteur, la rivière est fortement anthropisée. Plusieurs ouvrages de franchissements, ponts et passerelles piétonnes, permettent de relier les rives. Cependant, ils n'ont pas toujours été construits en fonction des contraintes hydrologiques.

En effet, en plus de la présence de piles centrales qui peuvent créer des embâcles, les 2 ponts sont traversés par les réseaux d'eaux usées et d'eaux potables, en encorbellement. En 2000, l'accumulation de matériaux et végétations a entraîné l'inondation de la RD 19, au niveau du premier pont. Les canalisations ont été arrachées entraînant une pollution de la Banquière et une coupure dans l'alimentation en eau potable de 320 logements.

Une mission d'assistance conseil du géologue expert de la commune, réalisée en 2007 (Laboratoire de Géologie dynamique et appliquée de l'Université de Nice Sophia Antipolis), a permis de constater l'attaque par les eaux des murs de soutènements des piles du pont Liprandi.

Afin de garantir un bon écoulement et d'assurer la sécurité, il apparaît nécessaire d'intervenir pour assurer la stabilité des ouvrages, par des actions d'entretien régulier.

#### Description de l'opération

Un premier volet (opération n°1) concerne des actions d'entretien, ponctuelles et localisées, sur les différents ouvrages pour assurer ou renforcer la stabilité : du Pont Liprandi jusqu'à la sortie de Saint-André de la Roche (travaux d'urgence). Le calendrier prévisionnel tenant compte des niveaux d'urgence, sera établi.

Le deuxième volet (opération n°2) portera sur les 2 ponts (photo ci-dessous), celui menant aux résidences du Château et celui menant à la SPAPA/Brossette. L'étude hydraulique de la Sogreah « Restauration de la capacité de la Banquière dans la traversée de Saint-André de la Roche » précise les travaux de curage et d'entretien du lit et des berges à réaliser pour

maintenir une capacité suffisante d'écoulement. L'objectif sera de réaliser cet entretien de manière régulière et annuelle, en fonction des événements hydrauliques et dans le cadre de la réglementation de la police de l'eau (réalisation du dossier de déclaration).

D'autre part (opération n°3), une étude de faisabilité devra porter sur la possibilité de dévier les réseaux d'eaux potables et d'eaux usées qui sont actuellement en encorbellement sur les 2 ponts.

### Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Opération 1</b>											
<b>Opération 2</b>											
<b>Opération 3</b>											

### Estimation du coût à mi-parcours

Opération n°1 :	A chiffré après étude
Opération n°2 :	50 000 €HT par an soit 100 000 €HT sur 2 ans
Etudes :	30 000 €HT
<b>Total :</b>	<b>130 000 €HT</b>

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes

### Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE /ETAT	CR	CG	MO
Opération 1	2014	à définir				
Opération 2	2014	50 000 €	0%	0%	10%	90%
	2015	50 000 €	0%	0%	10%	90%
Opération 3	2013	30 000 €	0%	0%	10%	90%
<b>Total</b>		<b>130 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>117 000 €</b>

Sous réserve selon le maître d'ouvrage

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Enlèvement périodique des blocs issus de l'activité de la carrière VICAT dans les clues du Paillon de l'Escarène

**Objectifs :** Garantir le libre écoulement fluvial

**Cours d'eau :** Paillon de l'Escarène

**Commune :** Blausasc

**Maître d'ouvrage :** VICAT

**Fiche  
B234  
Mi-parcours**

**Priorité 3**

**0 €HT**

**2010-2015**

---

### Enlèvement périodique des blocs issus de l'activité de la carrière VICAT dans les clues du Paillon de l'Escarène

---

#### Contexte

Dans le cadre de son exploitation, le carrier VICAT enlève dans le lit du Paillon quand cela risque de gêner les écoulements en crue, les blocs issus des fronts de taille.

#### Description de l'opération

Ces opérations seront suivies dans le cadre du Contrat de Rivière par le chargé de missions, afin de s'assurer de leur pertinence et de leur adéquation avec les risques et les milieux naturels.

#### Phasage de l'opération

Durant le Contrat de Rivière

#### Estimation du coût

Le montant des travaux d'enlèvement de bloc, si nécessaire, est pris en charge par VICAT dans le cadre de son fonctionnement.

#### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-06 Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité, et fiabiliser la gestion de l'équilibre sédimentaire ainsi que de la ripisylve

#### Plan de financement

Sans objet.

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Suivi de la mobilité des blocs provenant des tirs de mine de la carrière de la SEC dans la clue de la Banquière

**Objectifs :** Garantir le libre écoulement fluvial

**Cours d'eau :** Banquière

**Commune :** Saint-André de la Roche, Tourette-Levens

**Maître d'ouvrage :** SIVOM Val de Banquière

**Fiche  
B235  
Mi-parcours**

**Priorité 3**

**0 €HT**

**2010-2015**

---

### Suivi de la mobilité des blocs provenant des tirs de mine de la carrière de la SEC dans la clue de la Banquière

---

#### Contexte

La Société d'Exploitation des Carrières couvre une superficie importante sur les communes de Tourette-Levens et Saint-André-de-la-Roche. Toujours en activité, la roche est directement prélevée sur le « Mont Revel ». Pour cela, la SEC effectue régulièrement des tirs de mines sur la falaise afin d'en extraire des blocs. Certains de ces blocs sont allés directement dans la Banquière.

Ainsi, on trouve aujourd'hui des rochers de très grande taille au milieu du lit, essentiellement en amont du pont « des trois communes », sur 300 ml. Ils peuvent éventuellement former des embâcles lors des crues.

L'objectif n'est pas d'évacuer tous les blocs au risque de déstabiliser la rivière mais d'identifier les blocs pouvant représenter un danger.

#### Description de l'opération

La première étape est d'assurer un suivi annuel de la mobilité des blocs. Une première campagne de repérage a eu lieu en 2007 par le SIVOM Val de Banquière. Un certain nombre de blocs a été repéré et noté, en fonction de plusieurs critères :

- La taille
- La stabilité apparente par rapport à l'environnement
- Le nombre

Ce suivi sera donc continué annuellement et analysé par le chargé d'animation du Contrat de rivière. Ainsi, en fonction des crues et de la mobilité constatée de certains blocs, une action sera menée avec la SEC pour évacuer les éléments dangereux.

Si une intervention est nécessaire, les modalités de mises en œuvre seront définies avec les services de l'Etat et les communes concernées.

#### Phasage de l'opération

Suivi annuel

### **Estimation du coût**

Le montant des travaux d'enlèvement de bloc, si nécessaire, sera pris en charge par la SEC.

### **Correspondance avec la DCE et le SDAGE**

- Disposition 8-06 Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité, et fiabiliser la gestion de l'équilibre sédimentaire ainsi que de la ripisylve

### **Plan de financement**

Sans objet.

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons

**Objectifs :** Gérer le risque inondation et développer la culture du risque

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B241**

**Mi-parcours**

**Priorité 1**

**40 000 €**

**2012 et 2015**

---

### Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons

---

#### Contexte

De nombreuses études hydrauliques ont été réalisées sur le bassin versant des Paillons. Certaines à l'échelle intercommunale avec le Schéma de restauration, d'aménagement et de gestion des Paillons de 2000 ou encore le Schéma d'aménagement de la Banquière de 2003. Certaines à l'échelle communale avec notamment les PPRi de 1999. Certaines à l'échelle d'un aménagement (Protection du quartier de la Condamine (Fiche B211) ou de la ZA Anatole France (Fiche B212) par exemple).

Cette étude permettra de disposer d'une connaissance globale du fonctionnement des Paillons et d'identifier les principaux "points sensibles" vis à vis du risque d'inondation.

#### Description de l'opération

Il est proposé de réaliser une analyse critique et une réactualisation du schéma global de 2001 et déterminer en particulier les secteurs qui ont été modifiés. Ce sera également l'occasion d'intégrer toutes les analyses qui ont été réalisées, comme celle de la crue de 2000.

Cela permettra de définir précisément quelles sont les investigations complémentaires à mener, et réactualiser ainsi l'étude de référence qui sert de base à tous les travaux programmés et à venir. Cette étude pourra prendre la forme de la partie diagnostic du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le phasage de cette étude sera alors le suivant : Intégration des nouvelles données hydrologiques de crues depuis 2001 ( Pluviométries, mesures de débits, inventaires de zones inondées, inventaires de dégâts) ; Synthèses et état d'avancement des études menées depuis 2001 dans le cadre de la lutte contre les inondations sur le bassin versant ( état d'avancement et programmation. Nous pouvons citer les études relatives aux transports solides, à la pénétrante du Paillon, au secteur de la Condamine, ....) ; Analyse des épisodes

de sécheresse (collecte de données sur les étiages - analyses de tendances sur les dernières années).

Une mise à jour de cette étude pourra être réalisée à la fin du contrat de rivière.

### Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Etude</b>											

### Estimation du coût à mi-parcours

40 000 € HT (hors investigations de terrains, seulement biblio sur les événements de crues nouveaux).

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-10 Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible, et apprendre à mieux vivre la crise
- Disposition 8-11 Réaliser une évaluation des risques d'inondation pour le bassin, y compris en zone littorale, établir une cartographie des risques d'inondation, et élaborer les plans de gestion

### Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE /ETAT	CR	CG	MO
Étude	2015	40 000 €	0%	30%	10%	60%
<b>Total</b>		<b>40 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>24 000 €</b>

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération** : Réalisation d'un modèle physique du Paillon sous couverture et modélisation hydraulique de la couverture du Laghet - Modifiée - Actions PAPI n°4 et n°5

**Objectifs** : Gérer le risque inondation et développer la culture du risque

**Cours d'eau** : Bassin versant des Paillons

**Commune** : Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage** : Métropole Nice Côte d'Azur

**Fiche  
B242  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**Financée PAPI  
800 000 €**

**2014-2015**

---

**MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE  
ACTION COMMUNE AVEC LE PAPI DES PAILLONS : actions n° 4 et 5**

**Réalisation d'un modèle physique du Paillon sous couverture et modélisation hydraulique de la couverture du Laghet**

---

### Contexte

**L'action porte sur deux couvertures :**

#### Couverture du Paillon à Nice

Les 2.5 derniers kilomètres du Paillon sont couverts. Ce passage souterrain dans la traversée de Nice est constitué de plusieurs larges pertuis. Actuellement, seule la capacité de l'ouvrage en entrée est connue. Hors, il existe de nombreux aménagements (escaliers, anciens ponts...) et changements de section qui font que la capacité réelle de l'ensemble de l'ouvrage souterrain est méconnue. En cas de crue, une mise en charge du passage souterrain, situé en plein cœur de la zone urbanisée de Nice, représenterait un danger majeur pour les biens et les personnes. Une meilleure connaissance du comportement des écoulements en crue du Paillon sous couverture apparaît donc nécessaire.

#### Couverture du Laghet à la Trinité

D'une longueur de 10.5 km, le Laghet est un cours d'eau partiellement naturel sauf sur ses 900 derniers mètres où il est couvert. Cette couverture s'étend entre le Pont des Surprises et le confluent avec le Paillon de Nice. En cas de crue, une mise en charge du passage souterrain, situé en plein cœur du centre urbanisé de La Trinité représenterait un danger majeur pour les biens et les personnes (présence de nombreux ERP). Une meilleure connaissance du comportement des écoulements en crue du Laghet sous couverture (sur les ouvrages actuels et envisagés) apparaît donc nécessaire.

### Description de l'opération à mi-parcours / PAPI

Cette action porte sur :

1. la réalisation d'une **étude de faisabilité** en vue de la réalisation d'un modèle physique du Paillon sous couverture à Nice
2. l'étude du **modèle physique** du Paillon sous couverture à proprement parler.
3. la réalisation d'une **modélisation hydraulique** de la partie couverte du Laghet du rond-point Négron jusqu'à son embouchure dans le Paillon.

1. **L'étude de faisabilité** s'attachera à définir les besoins topographiques, l'emprise des modélisations physiques et l'analyse des contraintes. Elle se décomposera notamment en 2 phases : la définition des caractéristiques d'un modèle physique, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les levés topographiques à réaliser.

2. **l'étude sur le modèle physique de la capacité hydraulique de la partie couverte du Paillon** permettra de concevoir et de construire un modèle physique. L'objectif est de déterminer la capacité hydraulique de la partie couverte du Paillon en tenant compte du transport solide.

3. **la modélisation hydraulique** analysera le risque inondation et le fonctionnement hydraulique du cours d'eau sous la couverture du Laghet. La modélisation devra intégralement prendre en compte les deux arches et tous les changements de section significatifs et déterminer la capacité intrinsèque de l'ouvrage.

### Phasage de l'opération à mi-parcours / PAPI

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Couverture de Nice</b>											
Etude de faisabilité											
Topographie											
Modèle physique											
<b>Modélisation hydraulique de la couverture du Laghet</b>											

### Estimation du coût à mi-parcours / PAPI

Financé dans le cadre du PAPI

Couverture du Paillon	680 000
Couverture du Laghet	<u>120 000</u>
<b>TOTAL</b>	<b>800 000 € HT</b>

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-10 Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible, et apprendre à mieux vivre la crise
- Disposition 8-11 Réaliser une évaluation des risques d'inondation pour le bassin, y compris en zone littorale, établir une cartographie des risques d'inondation, et élaborer les plans de gestion

### Plan de financement dans le cadre du PAPI

Financé dans le cadre du PAPI

Intitulé	Année	Montant	État	CR	CG	MO
Couverture Paillon:	2014/2015	680 000 €	50%	20%	10%	20%
Étude de faisabilité	2014	30 000 €	50%	20%	10%	20%
Topographie	2014	150 000 €	50%	20%	10%	20%
Modèle physique	2015	500 000 €	50%	20%	10%	20%
Modélisation couverture Laghet	2014/2015	120 000 €	50%	20%	10%	20%
<b>Total</b>		<b>800 000 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>160 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>160 000 €</b>

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Développement d'un système de prévision et d'alerte de crues des Paillons - Modifiée -Actions PAPI n° 10 et 12

**Objectifs :** Gérer le risque inondation et développer la culture du risque

**Cours d'eau :** Bassin versant du Paillon

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** Métropole Nice Côte d'Azur

**Fiche  
B243  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**Financée PAPI  
250 000 €**

**2014-2015**

---

**MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE  
ACTION COMMUNE AVEC LE PAPI DES PAILLONS : actions n° 10 et 12**

### Développement d'un système de prévision et d'alerte de crues des Paillons

---

#### Contexte

Le Système d'Annonce de Crues (SAC) du bassin versant du Paillon est constitué de 12 stations de mesures des pluies et des hauteurs d'eau. Le SAC a pour objet initial l'annonce anticipée des crues du Paillon afin de permettre l'exploitation du Tunnel Rive Gauche (TRGP) sis dans le lit mineur de ce fleuve. Cette voie est protégée des eaux par deux seuils déversant prévus à accueillir les eaux pour des crues supérieures à 450 m<sup>3</sup>/s. Deux modèles ont été élaborés pour gérer les données produites par les stations de : un modèle pluviométrique (précipitations) et un modèle de propagation des débits des stations amont permettant une prévision des débits au droit du tunnel. Le délai de prévision du risque est un facteur essentiel dans l'efficacité de la chaîne d'alerte. Or, sur les Paillons il y a en général moins d'une heure entre l'instant d'une précipitation intense saturant les sols et celui du dépassement d'un seuil d'alerte. L'alerte basée sur les mesures de précipitation et de hauteurs d'eau seules peut donc se révéler trop tardive.

L'objectif poursuivi par cette action est d'avoir un outil mis à disposition des services fondamentaux dans la gestion de crises et d'anticiper le déploiement des secours sur une zone qui risque d'être fortement touchée. Cet outil géré par la Métropole Nice Côte d'Azur pourra être mis à la disposition de la population et notamment des élus des communes amont.

#### Description de l'opération

La Métropole souhaite disposer d'un délai plus important (Tc +1h) pour intervenir avant qu'une crue du Paillon n'ait dépassé un seuil critique. Cette action permettra d'élaborer un outil de prévision basé sur la prévision de pluie via les images radar et/ou un modèle hydrologique pluie/débit sur le bassin versant des Paillons. Il pourrait être élaboré à partir des images radar et utiliser des outils existants tels que la plateforme RainPol (plateforme développée dans le cadre du projet CRISTAL et qui permet de visualiser en temps réel les données produites par le radar du Mont Vial ) et la plateforme RHYTMME (plateforme en phase expérimentale qui prévoit la mise à disposition des données sur une plateforme, une

projection des données de pluie à 3h, ainsi que des modélisations « pluie-débit » sur certains bassins versants pour l'horizon 2015). La complémentarité entre l'image radar et les données pluviométriques au sol, donne l'avantage de permettre, en cas de défaillance d'un des deux systèmes, de continuer à avoir des données sur l'évènement envisagé. La mise en place du système de prévision nécessitera donc :

- Analyser la qualité des données des radars
- Vérifier la qualité des modèles pluie-débit
- Compléter éventuellement le réseau de pluviographes
- Etudier le calage du modèle à partir des données hydrologiques du Paillon.
- Mettre en place le modèle hydrologique
- Mettre en place une astreinte technique qui assurera une veille hydrométéorologique sur la situation instantanée et à venir à partir des outils existants
- Paramétrer le système de prévision et les seuils de vigilance pour le déclenchement de l'action de sauvegarde
- Définir une procédure d'information pour le déclenchement des actions de sauvegarde au niveau communal
- Partage en temps réel de l'information avec les services de la gestion de crise en préfecture: SID-PC et DDTM/RDI.

Une réflexion devra être menée pour définir sur la façon d'utiliser et de valoriser le système de prévention et d'alerte des crues. Un groupe de travail sera mis en place.

### Phasage de l'opération à mi-parcours / PAPI

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Etudes et Investissements</b>											

### Estimation du coût à mi-parcours / PAPI

Financé dans le cadre du PAPI  
250 000 € HT

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-10 Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible, et apprendre à mieux vivre la crise

### Plan de financement dans le cadre du PAPI

Financé dans le cadre du PAPI

Intitulé	Année	Montant	État	CR	CG	MO
Étude et investissements	2014-2015	250 000 €	50%	20%	10%	20%
<b>Total</b>		<b>250 000 €</b>	<b>125 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>50 000 €</b>

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

**Opération :** Mise en cohérence des plans communaux de sauvegarde - Incitation à la réalisation des DICRIM  
Actions PAPI n° 11 et 7

**Objectifs :** Gérer le risque inondation et développer la culture du risque

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Communes :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B244  
Mi-parcours**

**Priorité 2**

**Financé PAPI  
0 €HT**

**2014-2015**

**ACTION COMMUNE AVEC LE PAPI DES PAILLONS : actions n° 11 et 7**

### Mise en cohérence des plans communaux de sauvegarde Incitation à la réalisation des DICRIM

#### Contexte

Les aménagements de lutte contre les inondations et la réalisation d'un schéma hydraulique global (fiche B241), doivent s'accompagner de mesures administratives communes à l'ensemble du bassin versant.

#### Description de l'opération

L'opération consiste à réaliser une étude pour définir les mesures administratives à mettre en œuvre.

Un premier travail visera à répertorier et analyser les plans de sauvegarde existants. Sur la base de la réactualisation du schéma hydraulique programmé dans le cadre du Contrat de Rivière (cf. fiche action B241), des groupes de travail, animés par le chargé de missions du Contrat de Rivière, permettront de réunir les différents services des communes et partenaires institutionnels afin de définir ensemble les pistes à développer.

Les axes de travail porteront sur l'écoulement des eaux, la maîtrise de l'urbanisation des vallons, ou encore sur l'apposition des repères de crue (fiche B245).

L'objectif, par la suite, sera d'aider à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde.

#### Phasage de l'opération à mi-parcours/PAPI

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
Groupes de travail											

L'action se poursuivra au delà du Contrat de rivière

## **Estimation du coût à mi-parcours/PAPI**

Financé dans le cadre du PAPI

Pris en charge dans le poste de chargé d'animation (fiches C11 et C21)

## **Correspondance avec la DCE et le SDAGE**

- Disposition 8-09 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information
- Disposition 8-10 Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible, et apprendre à mieux vivre la crise

## **Plan de financement à mi-parcours/PAPI**

Cf. fiche C11.

Financé dans le cadre du PAPI

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

**Opération :** Incitation à la mise en place des repères de crue, sensibilisation des élus et des riverains à la conscience du risque - Action PAPI n°8

**Objectifs :** Gérer le risque inondation et développer la culture du risque

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B245  
Mi-parcours**

**Priorité 2**

**Financé PAPI  
0 €HT**

**2014-2015**

**ACTION COMMUNE AVEC LE PAPI DES PAILLONS : actions n° 8**

**Incitation à la mise en place des repères de crue, sensibilisation des élus et des riverains à la conscience du risque**

### Contexte

L'article L563-3 du Code de l'Environnement prévoit que dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, avec l'assistance des services de l'Etat compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialisent, entretiennent et protègent ces repères.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application de cet article.

### Description de l'opération

Sur la base de la réactualisation du schéma hydraulique global qui sera réalisée dans le cadre du Contrat de Rivière (fiche B241), le chargé de mission organisera des groupes de travail avec les représentants communaux et les services de l'Etat pour sensibiliser en premier lieu et pour définir ensemble les lieux les plus judicieux pour l'implantation des repères de crue, conformément aux dispositifs de décret d'application.

Ces informations, une fois validées, viendront alimenter les documents d'information communaux sur les risques majeurs (fiche B244).

### Phasage de l'opération à mi-parcours / PAPI

L'action se poursuivra au delà du Contrat de rivière

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Groupes de travail</b>												

## **Estimation du coût**

Pris en charge dans le poste de chargé d'animation (fiches C11 et C21)

## **Correspondance avec la DCE et le SDAGE**

- Disposition 8-09 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

Référence réglementaire : Décret n° 2005-233 du 14 mars 2005 pris pour l'application de l'article L. 563-3 du code de l'environnement et relatif à l'établissement des repères de crues

## **Plan de financement**

Cf. fiche C11.

Financé dans le cadre du PAPI

## Volet B2 ■ ASSURER LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ■

---

**Opération :** Sensibilisation au risque d'inondation sur Nice par la réserve communale civile et citoyenne  
NOUVELLE - Action PAPI n°20

**Fiche  
B246  
Mi-parcours**

**Objectifs :** Gérer le risque inondation et développer la culture du risque

**Priorité 2**

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Financé PAPI**

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** Ville de Nice

**2014-2015**

---

NOUVELLE ACTION COMMUNE AVEC LE PAPI DES PAILLONS : action n° 20

### Sensibilisation au risque d'inondation sur Nice par la réserve communale civile et citoyenne

---

#### Contexte

Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques naturels et aux risques technologiques prévisibles.

Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque.

Afin d'informer la population et de gérer les situations de crise, la ville de Nice a mis en place une réserve communale civile et citoyenne.

#### Description de l'opération à mi-parcours / PAPI

Une campagne d'information et de sensibilisation sera menée auprès des élèves d'écoles et des gestionnaires ERP, pour développer la conscience du risque inondation. Cette campagne sera réalisée par la réserve communale civile et citoyenne de la ville de Nice.

Elle pourra prendre la forme d'animation intégrées dans les cursus scolaires, de jeux de rôle thématiques accompagné de la diffusion de supports d'information sur le risque inondation du fleuve Paillon. Les thèmes abordés seront multiples et adaptés au contexte locale et au public visé.

Cette action sera portée par la ville de Nice en collaboration avec la Métropole Nice Côte d'Azur et le Syndicat Intercommunal des Paillons.

## Phasage de l'opération à mi-parcours / PAPI

L'action se poursuivra au delà du Contrat de rivière

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Groupes de travail</b>											

## Estimation du coût à mi-parcours / PAPI

Financé dans le cadre du PAPI - 50 000 € HT

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 8-09 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

## Plan de financement

Cf. fiche C11.

Financé dans le cadre du PAPI

## Volet B3 ■ CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ■

---

**Opération :** Étude de la ressource souterraine stratégique des massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises - Modifiée

**Fiche  
B311**

**Objectifs :** Améliorer la connaissance de la ressource en eau

**Mi-parcours**

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Priorité 1**

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** CG06

**700 000 €HT**

**2014-2015**

---

### MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

## Étude de la ressource souterraine stratégique des massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises

---

### Contexte

Le Paillon connaît des étiages particulièrement sévères. Chaque année plusieurs tronçons du cours d'eau s'assèchent. Ces phénomènes, particulièrement marqués depuis 2003, ont des conséquences évidentes sur la qualité de l'eau de la rivière et sur la vie aquatique. Il existe pourtant des ressources en eau souterraines importantes sur le bassin du Paillon. Le principal aquifère connu correspond aux calcaires karstifiés du Jurassique. Ces derniers ont été identifiés dans le SDAGE 2010-2015 comme « ressource majeure d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable ». Depuis quelques années, on observe une multiplication des forages sollicitant cette ressource. Ces recherches en eau ont eu le mérite de confirmer le potentiel des ressources karstiques du secteur mais elles ont été menées à l'initiative de chaque collectivité sans véritable coordination. La nappe d'accompagnement ne constitue pas quant à elle une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable mais son rôle est sans aucun doute primordial dans les mécanismes régissant les étiages des cours d'eau.

### Description de l'opération

Cette opération comportera plusieurs phases, échelonnées sur plusieurs années :

- 1<sup>ère</sup> phase : étude hydrogéologique préalable permettant de dresser un état des connaissances des systèmes aquifères karstiques et superficiels et de leur interaction et des échanges avec les eaux superficielles sur la base des travaux réalisés à ce jour.
- 2<sup>ème</sup> phase : investigations hydrogéologiques complémentaires qui pourront comporter : des campagnes de reconnaissances par forages, des campagnes piézométriques et de jaugeages différentiels, des opérations de traçages, des études hydrogéochimiques et des prospections géophysiques.
- 3<sup>ème</sup> phase : la constitution d'un réseau opérationnel de suivis des eaux souterraines à partir des forages de reconnaissance équipés en piézomètres qui auront été reconnus représentatifs.
- 4<sup>ème</sup> phase : une synthèse hydrogéologique intégrant l'ensemble des résultats des phases précédentes et débouchant sur des propositions en matière de gestion quantitative et de protection de la ressource (cote piézométrique d'alerte, règles de gestion,...).

- 5<sup>ème</sup> phase : étude ressource stratégique permettant la définition et la caractérisation des zones stratégiques à préserver associées de propositions de protection et d'actions à engager et à intégrer dans les documents d'urbanisme
- 6<sup>ème</sup> phase : suivi régulier des réseaux de mesures (fiche B313).

### Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Phase 1</b>												
<b>Phase 2</b>												
<b>Phase 3</b>												
<b>Phase 4</b>												
<b>Phase 5</b>												

La Phase 6 sera poursuivie après la fin du Contrat de rivière en 2016.

### Estimation du coût

1 <sup>ère</sup> phase : études hydrogéologiques préalables :	50 000 €
2 <sup>ème</sup> phase : investigations complémentaires :	50 000 €
3 <sup>ème</sup> phase : forages de reconnaissances et équipements:	500 000 €
4 <sup>ème</sup> phase : synthèses et propositions de règles de gestion :	50 000 €
5 <sup>ème</sup> phase : étude ressource stratégique :	50 000 €
<b>Total</b>	<b>700 000 € HT</b>

NB pour 2016 : 6<sup>ème</sup> phase : suivi des réseaux de mesures (entretien/réparation) :30 000 €

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 5E-01 identifier et caractériser les ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable
- Disposition 7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins
- Disposition 7-09 Promouvoir une véritable adéquation entre aménagement du territoire et la gestion des ressources en eau

### Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DG_175 Massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises	Souterraine	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau
		5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable

### Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE *	CR	CG=Mo	MO=CG
Phase 1	2014	50 000 €	50%-80%	25%		20 - 25%
Phase 2	2014	50 000 €	50%-80%	25%		20 - 25%
Phase 3	2015	500 000 €	50%	25%		20 - 25%
Phase 4	2015	50 000 €	50%-80%	25%		20 - 25%
Phase 5	2016	50 000 €	80%	25%		20 - 25%
<b>Total</b>		<b>700 000 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>175 000 €</b>		<b>175 000 €</b>

\* L'Agence de l'eau peut financer l'étude entre 50 et 80%

## Volet B3 ■ CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ■

**Opération : Quantification et bancarisation des points de prélèvements - Modifiée**

**Fiche  
B312**

**Objectifs :** Améliorer la connaissance de la ressource en eau

**Mi-parcours**

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Priorité 1**

**Commune :** Ensemble des communes

**10 000 € HT**

**Maître d'ouvrage :** SILCEN

**2014**

### MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

#### Quantification et bancarisation des points de prélèvements

##### Contexte

La réalisation d'une étude hydrogéologique de la ressource souterraine stratégique des massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises à l'échelle des bassins versants des Paillons va permettre de mieux comprendre et suivre les périodes d'étiages des Paillons (fiches B311, B313). Ces étiages peuvent être aggravés par les prélèvements existants sur le bassin versant. Il existe en effet plusieurs forages et captages (souterrains et superficiels) utilisés par des gros exploitants (industriels, agriculteurs...).

L'aquifère karstique des massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises est considéré comme une ressource en eau "stratégique". De plus, le bassin versant des paillons a été identifié par le SDAGE 2010-2015 comme bassin pour lequel des actions de préservation de l'équilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour atteindre l'équilibre.

A ce titre, la disposition 7-06 "Recenser et contrôler les forages publics et privés de prélèvements d'eau » est inscrite dans le SDAGE 2010-2015

Ce recensement aidera la mise en place d'un politique globale de gestion quantitative de la ressource en eau et complètera l'action B311 sur les échanges entre les eaux souterraines et les eaux de surface.

##### Description de l'opération à mi-parcours

L'objectif de cette action est d'améliorer et de compléter la connaissance des prélèvements en bancarisant les données publiques produites relatives aux gros prélèvements. Ceux-ci seront recensés et en particulier les captages pour lesquels une autorisation de prélèvements a été accordée qui concernent l'alimentation en eau potable et certains prélèvements à caractère industriel et agricole.

Les données seront collectées auprès de l'Agence de l'eau, de la DREAL, de la DDTM, du BRGM...

Une base de données SIG sera créée. Elle précisera les volumes annuels prélevés, la situation géographique et l'horizon géologique exploité. Cette étude pourra être complétée par des reconnaissances de terrain.

La bancarisation sera assurée par un stagiaire, recruté par le SILCEN et permettra une diffusion dans la base de données ADES. Il y aura un soutien appuyé des institutions (DDT, DREAL...) et des autres collectivités concernées.

### Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010		2011		2012		2013		2014		2014	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Bancarisation</b>												

### Estimation du coût à mi-parcours

Recensement et base de données : 10 000 €

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 7-07 Recenser et contrôler les forages publics et privés de prélèvements d'eau

### Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FRDR76a Le Paillon de l'Escarène	Superficielle	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvement
FRDR76b Le Paillon de Nice	Superficielle	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvement
FR_DG_175 Massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises	Souterraine	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvement

### Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Stage	2014	5 000 €	50%			50%
Base de données	2014	5 000 €	50%			50%
<b>Total</b>		<b>10 000 €</b>	<b>5 000 €</b>			<b>5 000 €</b>

# Volet B3 ■ CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ■

**Opération : Suivi annuel des réseaux de piézomètres installés dans le cadre de l'étude de la ressource souterraine stratégique**

**Fiche  
B313  
Mi-parcours**

**Objectifs :** Améliorer la connaissance de la ressource en eau

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Priorité 1**

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** CG06

**2015**

## Suivi annuel des réseaux de piézomètres installés dans le cadre de l'étude de la ressource souterraine stratégique

### Contexte

L'étude de la ressource souterraine stratégique des massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises réalisée à l'échelle des bassins versants des Paillons dans le cadre du Contrat de rivière (fiche B311) aura permis de mettre en place un réseau de suivi opérationnel des eaux souterraines (piézomètres).

L'entretien et le suivi régulier de ce réseau sont indispensables à la poursuite de l'amélioration des connaissances et à l'évaluation des actions entreprises pour préserver la ressource.

### Description de l'opération

Le réseau mis en place doit être compatible avec le programme de surveillance et la Directive Cadre sur l'eau

- Relevés des niveaux piézométriques réalisés deux fois par an (hautes eaux/basses eaux) sur la quinzaine d'ouvrages du réseau de suivi, par un technicien du Conseil Général des Alpes-Maritimes
- Bancarisation, validation et mise à disposition des données sous ADES
- Entretien et réparation des ouvrages
- Rédaction d'un rapport de synthèse annuel

### Phasage de l'opération

Opération Bi-annuelle. Elle débutera après la finalisation de l'étude de la ressource souterraine stratégique (fiche B311) et continuera au delà du contrat de rivière.

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins

### Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DG_175 Massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises	Souterraine	3A11	Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau
		5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable

## Volet B3 ■ CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAUX ■

---

**Opération : Suivi des débits, des assecs et des étiages**  
**- Modifiée**

**Fiche  
B314**

**Objectifs :** Améliorer la connaissance de la ressource en eau

**Mi-parcours**

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Priorité 1**

**Communes :** Ensemble des communes

**14 000 €HT**

**Maître d'ouvrage :** SIP

**2010-2015**

---

### MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

### Suivi des débits, des assecs et des étiages

---

#### Contexte

L'une des caractéristiques principales des Paillons est de présenter une alternance entre des débits d'étiage extrêmement faibles, pouvant aller jusqu'à l'asec, et des débits de crue importants, leur conférant une puissance destructrice.

Sur le bassin versant des Paillons, il n'existe aucun réseau de mesures permettant le suivi hydraulique. Un tel suivi est indispensable pour la compréhension du fonctionnement complexe de ce cours d'eau et des réservoirs souterrains.

#### Description de l'opération

Le Syndicat Intercommunal des Paillons déterminera l'emplacement de 6 stations de mesures : deux sur le Paillons de L'Escarène, deux sur le Paillon de Contes et deux sur le Paillon de Nice.

L'opération consiste à réaliser mensuellement des jaugeages à l'aide d'un moulinet, puis de transférer les informations dans une banque de données à l'aide du logiciel Barème. Ces jaugeages seront effectués par le chargé de missions du SIP.

Concernant les assecs, ils seront suivis mensuellement et seront reportés sur une carte au 1 :25 000.

Il sera récupéré la pluviométrie journalière sur le bassin versant auprès de Météo France afin de mettre en corrélation débit et pluie.

Remarque : la Banquière est le plus souvent à sec. Le chargé de missions du SIP étudiera néanmoins dans le cadre de cette action, la possibilité d'installer un point de mesure sur ce cours d'eau.

## Phasage de l'opération

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Suivi</b>												

## Estimation du coût à mi parcours

Renouvellement du matériel	8 000 €
Acquisition de données pluviométriques	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 000 €</b>

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_328B Paillon de Contes et de l'Escarène	Souterraine	5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage

## Plan de financement à mi parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Suivi	2010-2015	14 000 €	Financé dans C1.2	30%	0%	70%
<b>Total</b>		<b>14 000 €</b>		<b>4 200 €</b>	<b>- €</b>	<b>9 800 €</b>

## Volet B3 ■ CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ■

---

**Opération :** Sensibilisation des usagers à la ressource en eau

**Objectifs :** Améliorer la connaissance de la ressource en eau

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
B315  
Mi-parcours**

**Priorité 3**

**0 €HT**

**2010-2015**

---

### Sensibilisation des usagers à la ressource en eau

---

#### Contexte

Les ressources en eau souterraine du bassin du Paillon sont largement sollicitées pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) des collectivités (sauf sur La Banquière) et pour l'irrigation d'un certain nombre de domaines ou de propriétés.

L'AEP est principalement assurée par des captages de sources. Depuis une dizaine d'années, elle est complétée par des forages profonds afin de bénéficier d'un débit plus régulier et d'une meilleure protection de la qualité de l'eau. Néanmoins, les assecs réguliers montrent que le déséquilibre de la ressource eau risque de s'aggraver dans les années à venir.

La mise en place des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine est obligatoire. Conformément au plan national santé-environnement, 80% des captages d'eau potable doivent être protégés d'ici 2008. Sur le bassin des Paillons plusieurs captages n'en sont pas encore dotés. Les procédures doivent être accélérées malgré leur complexité.

Les effets des prélèvements sur la quantité de la ressource et les assecs seront étudiés dans le cadre du Contrat de Rivière, ainsi que le recensement des points de prélèvement (fiches B311, B312, B313).

Ces actions doivent être complétées par l'information et la sensibilisation des usagers.

#### Description de l'opération

Le chargé de missions du Contrat de Rivière organisera des groupes de travail pour informer de l'état d'avancement des études.

Une partie de l'exposition prévue dans l'action C21 sensibilisera les habitants du bassin à l'utilisation rationnelle de la ressource.

Une sensibilisation sur la mise en conformité des périmètres de protection des captages AEP sera plus particulièrement adressée aux communes concernées.

Des supports d'information spécifiques seront édités à l'attention des grands consommateurs d'une part, et des particuliers d'autre part (fiche C21).

Une ou deux réunion publique pourrait être envisagée (les prélèvements privés sont également nombreux).

### Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Groupe de travail</b>											
<b>Support de communication</b>		PPC						exposition			

### Estimation du coût

Pris en charge par le poste de Chargé d'animation (fiches C11 et C21)

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

SDAGE :

- Disposition OF2-08 : Développer ou renforcer la gestion durable dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle des bassins versants
- OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorent le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

Programme de mesures 2010-2015 :

Cette action répond à la problématique 3A31 "Déséquilibre quantitatif"

### Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FR_DO_232 Calcaires jurassiques et crétaçés des Paillons sous couverture	Souterraine	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau

### Plan de financement

Cf. fiche C11.

## Volet B3 ■ CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAUX ■

**Opération : Campagnes de mesure de la qualité des eaux superficielles**

**Fiche  
B321**

**Objectifs :** Protéger et mettre en valeur la ressource en eau

**Priorité 1**

**Cours d'eau :** Bassin versant

**57 890 €HT**

**Commune :** Ensemble des communes

**2012**

**Maître d'ouvrage :** CG06

### Campagne de mesure de la qualité des eaux superficielles

#### Contexte

L'étude de la qualité des eaux préalable au Contrat de Rivière (réalisée par le Conseil Général) a permis d'établir en 1996 puis en 2005, un diagnostic précis de l'état de la qualité physico-chimique et biologique des Paillons.

Les aménagements réalisés depuis et programmés dans le cadre du contrat de rivière (assainissement domestique et industriel) vont réduire les charges polluantes rejetées aux milieux aquatiques.

Le renouvellement de cette campagne de suivi de la qualité des eaux permettra d'en apprécier les effets.

#### Description de l'opération

L'opération consiste à réaliser des mesures de qualité des eaux (paramètres physico-chimiques, bactériologiques, biologiques). Les points de mesures seront effectués sur les stations étudiées en 2005 à savoir :

- Paillon de L'Escarène : 7 stations dont 1 sur le Redebraus,
- Paillon de Contes 7 stations,
- Banquière : 2 stations,
- Paillon de Nice : 2 stations.

Les prélèvements et analyses seront réalisés sur une année et sur quatre campagnes pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques et sur une campagne pour les paramètres hydrobiologiques.

Cette étude rentre dans le cadre du protocole de suivi de la qualité des cours d'eau, signé entre le Conseil Général des Alpes Maritimes et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

## Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Prélèvements</b>											
<b>Rapport</b>											

## Estimation du coût

Estimation: 70 000 € HT.

Coût réel : 57 890 € HT hors inventaire piscicole

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 5C-01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines ainsi que leur suivi

## Financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO=CG
Campagne	2012	57 890 €	66%	0%	m-o	34%
<b>Total</b>		<b>57 890 €</b>	<b>38 271 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>19 619 €</b>

## Volet B3 ■ CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ■

---

**Opération : Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle**  
Modifiée

**Objectifs :** Protéger et mettre en valeur la ressource en eau Souterraine

**Cours d'eau :** Paillon de L'Escarène

**Commune :** Peillon

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche**  
**B322**  
**Mi-parcours**

**Priorité 3**

**30 000 €HT**

**2014-2015**

---

### MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

#### Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle

---

##### Contexte

Sainte Thècle est un quartier de Peillon située à 15 km au Nord-Est de Nice, dans la vallée du Paillon de l'Escarène. De son sous-sol jaillit une eau abondante par trois émergences principales : la source Ancienne, la source Neuve et la source de la Comtesse.

Cette eau, au-delà du captage, était canalisée et pompée jusqu'au château d'eau de Châteauvieux, à environ 2 km en aval. De là, un aqueduc de 7 km la conduisait jusqu'à l'usine d'épuration de Nice Bon Voyage avant de la distribuer aux Niçois.

Aujourd'hui, les sources de Sainte Thècle ne sont plus utilisées pour la production d'eau potable. Dernièrement la ville de Nice a rétrocédé les ouvrages et les propriétés à la commune de Peillon.

Cette zone présente des intérêts paysagers forts par la présence d'anciens bâtiments de la CGE et de nombreux anciens ouvrages d'irrigation. C'est une zone isolée du village et très accessible depuis celui-ci. La zone boisée le long de la déviation est elle aussi un atout paysager important de ce site.

Ainsi, ces sources présentent un intérêt patrimonial et paysager que le SIP souhaite protéger et valoriser afin que la population se l'approprie et le respecte.

##### Description de l'opération

L'opération consiste à valoriser cet élément patrimonial de la ressource en eau des Paillons par la réalisation de panneaux d'informations.

L'accès libre à l'intérieur des bâtiments et à leurs abords n'étant pas autorisé, il est prévu de représenter l'intérieur des bâtiments ainsi que leurs fonctionnements.

La mise en place de ces panneaux s'accompagnera également de panneaux présentant les Paillons, sa ripisylve et sa faune.

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Conception</b>											
<b>Travaux</b>											

## Estimation du coût à mi-parcours

Conception	10 000
Travaux	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 € HT</b>

## Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Conception	2014	10 000 €	0%	0%	10%	90%
Travaux	2015	20 000 €	0%	0%	10%	90%
<b>Total</b>		<b>30 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>27 000 €</b>

## Volet B3 ■ CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAUX ■

---

**Opération :** Campagne n °2 de mesure de la qualité des eaux superficielles - NOUVELLE

**Objectifs :** Protéger et mettre en valeur la ressource en eau

**Cours d'eau :** Bassin versant

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** CG06 / DREAL

**Fiche  
B323  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**25 000 €HT**

**2015**

---

### NOUVELLE FICHE ACTION

## Campagne n°2 de mesure de la qualité des eaux superficielles

---

### Contexte

L'étude de la qualité des eaux préalable au Contrat de Rivière (réalisée par le Conseil Général) a permis d'établir en 1996, 2005 et 2012, un diagnostic précis de l'état de la qualité physico-chimique et biologique des Paillons.

Les aménagements réalisés depuis et programmés dans le cadre du contrat de rivière (assainissement domestique et industriel) vont réduire les charges polluantes rejetées aux milieux aquatiques.

Le renouvellement de cette campagne de suivi de la qualité des eaux permettra d'en apprécier les effets à la fin du contrat de rivière.

### Description de l'opération à mi-parcours

L'opération consiste à réaliser des mesures de qualité des eaux (paramètres physico-chimiques, bactériologiques, biologiques). Les points de mesures seront différenciés des années précédentes et seront :

- 5 stations seront suivies par le CG 06:  
PAIL08 (Bendejun), PAIL 13 (Lucéram), PAIL 15 (Amont STEP Escarène), PAIL 16 (Amont STEP Escarène), PAIL 19 (Chateaufieux)

- 2 stations seront suivies par l'Etat:  
une station RRP (Coaraze) et une RCO (Drap)

Les prélèvements et analyses seront réalisés sur deux années et sur quatre campagnes pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques et sur une campagne pour les paramètres hydrobiologiques.

Cette étude rentre dans le cadre du protocole de suivi de la qualité des cours d'eau, signé entre le Conseil Général des Alpes Maritimes et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Campagne n°2</b>											

Une campagne sera également réalisée en 2016 pour avoir un suivi biennale.

## Estimation du coût à mi-parcours

25 000 € HT. hors inventaire piscicole

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition 5C-01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines ainsi que leur suivi

## Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO=CG
Campagne n°2	2015-2016	25 000 €	80%			20%
<b>Total</b>		<b>25 000 €</b>	<b>20 000 €</b>			<b>5 000 €</b>

# Volet C ■ COORDONNER, SENSIBILISER ET ÉVALUER LE CONTRAT DE RIVIÈRE ■

**Opération :** Création d'un poste de chargé de missions du Contrat de Rivière - Modifiée

**Fiche  
C11  
Mi-parcours**

**Objectifs :** Suivre et coordonner les actions du Contrat de Rivière

**Cours d'eau :** Bassin versant

**Priorité 1**

**Communes :** Ensemble des communes

**329 903 €HT**

**Maître d'ouvrage :** SIP

**2009-2015**

## MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

### Création d'un poste de chargé de missions du Contrat de Rivière

#### Contexte

Le contrat de rivière compte 20 communes dont deux communautés d'agglomérations et une communauté de communes. Cette démarche regroupe de nombreux intervenants ainsi que de nombreuses opérations.

La mise en place du Contrat de Rivière et son accomplissement nécessitent une bonne coordination et un bon suivi. Cette mission passera par le recrutement d'un chargé de missions du Contrat de Rivière.

#### Description de l'opération

Le chargé de missions contrat de rivière est engagé pour assurer les fonctions suivantes :

- Assurer le secrétariat du comité de rivière, préparer et animer les réunions du comité,
- Coordonner et impulser les actions prévues dans le contrat de rivière
- Réaliser le suivi de l'avancement du contrat (tableau de bord, observatoire, cf. fiche C31))
- Faire le lien entre les différents intervenants
- Prendre en charge les actions spécifiques à la sensibilisation et la communication
- Organiser et animer des groupes de travail thématiques (rejets industriels, déchets de moulins, risque inondation, ressource en eau...)
- Suivre et bancariser et les données des diverses campagnes de mesure et qui vont alimenter notamment le tableau de bord et l'observatoire : bilans d'autosurveillance des stations d'épuration, inventaires piscicole, qualité des eaux, piézométrie
- Assurer les échanges et la coordination avec les autres démarches intercommunales

#### Phasage de l'opération

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
<b>Poste chargé de missions</b>												

## Estimation du coût à mi-parcours

- Le cout de l'action avant la mi-parcours (2009-2012) s'élève à 151 733 € HT
- Estimation post - mi parcours :

	2013	2014	2015
Salaire et charges	35 020	37 300	38 050
Fonctionnement	14 100	14 600	15 100
Investissement			<u>24 000</u>
<b>TOTAL</b>	<u>49 120 €</u>	<u>51 900 €</u>	<u>77 150</u>

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition OF2-08 : Développer ou renforcer la gestion durable dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle des bassins versants
- Disposition OF4-02 : Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité
- Disposition OF4-03 : Assurer la coordination au niveau supra bassin versant

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FRDR76b Le Paillon de Nice	Superficielle	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée
FRDR76a Le Paillon de l'Escarène	Superficielle	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée

## Plan de financement à mi-parcours

Coûts réels du poste déjà financés avant la mi-parcours :

Intitulé	Années	Dépenses	AE	CR	CG	MO
Poste	2009 à 2012	151 733 €	69%	24%		7%
<b>Total</b>		<b>151 733 €</b>	<b>105 129 €</b>	<b>36 000 €</b>		<b>10 604 €</b>

Intitulé	Année	Montant	AE *	CR	CG	MO
Salaires+charges	2013	35 020 €	Forfait			
Fonctionnement		14 100 €				
Salaires+charges	2014	37 300 €	50%			50%
Fonctionnement		14 600 €	0%			100%
Salaires+charges	2015	38 050 €	50%			50%
Fonctionnement		15 100 €	0%			100%
Investissement		24 000 €	50%			50%
<b>Total</b>		<b>178 170 €</b>	<b>77 675 €</b>			<b>100 495 €</b>

\* Subventions Agence de l'eau :

Forfait:

- 50% de 56 000 € annuels pour un ingénieur débutant
- 50% de 65 000 € annuel pour un ingénieur confirmé

50%:

Correspond à 50% des actions éligibles **hors fonctionnement**

# Volet C ■ COORDONNER, SENSIBILISER ET ÉVALUER LE CONTRAT DE RIVIÈRE ■

**Opération : Maintien du poste de chargé de missions au SIP**  
Modifiée

**Objectifs :** Suivre et coordonner les actions du Contrat de Rivière

**Cours d'eau :** Bassin versant

**Communes :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche**  
**C12**  
**Mi-parcours**

**Priorité 1**

**488 410 €HT**

**2009-2015**

## MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

### Maintien du poste de chargé de missions au SIP

#### Contexte

Afin d'assurer les missions du Syndicat Intercommunal des Paillons, un chargé de missions a été recruté en 1999.

Depuis 2001, les deux structures porteuses du contrat de rivière des Paillons lui ont confié la rédaction du dossier préalable et le suivi du dossier définitif. Il a également suivi les nombreuses études et travaux de lutte contre les crues et de mise en valeur du cours d'eau. Chaque année, il encadre les travaux de restauration de la ripisylve, réalise les jaugeages dans le Paillon (Fiche B111, B314).

#### Description de l'opération

Le chargé de missions est engagé pour assurer les fonctions suivantes :

- Conduire et animer la structure d'accueil : suivi administratif, technique, financier et juridique du fonctionnement du syndicat, définition des besoins, conseils et aides pour la définition de la politique de gestion du milieu,
- Mettre en place et suivre les études et les travaux du syndicat : réalisation des cahiers des charges, demandes de subventions, avis technique sur les offres des prestataires,
- Rôle de relais entre l'ensemble des acteurs : collectivités, Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'Eau, la MISE, la Fédération de pêche, associations...
- Etudier les débits et les assecs du cours d'eau
- Travailler en étroite collaboration avec le chargé de mission du Contrat de Rivière

#### Phasage de l'opération

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2									
Poste chargé de missions												

## Estimation du coût à mi-parcours

- Le cout de l'action avant la mi-parcours (2009-2012) s'élève à 234 650 € HT

- Estimation post - mi parcours :

	2013	2014	2015
Salaire et charges	60 620	61 900	63 140
Fonctionnement	14 400	14 700	15 000
Investissement			24 000
<b>TOTAL</b>	<b>75 020 €</b>	<b>76 600 €</b>	<b>102 140 €</b>

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition OF2-08 : Développer ou renforcer la gestion durable dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle des bassins versants
- Disposition OF4-02 : Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité
- Disposition OF4-03 : Assurer la coordination au niveau supra bassin versant

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FRDR76b Le Paillon de Nice	Superficielle	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée
FRDR76a Le Paillon de l'Escarène	Superficielle	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée

## Plan de financement à mi-parcours

Coût réel du poste déjà financé avant la mi-parcours :

Intitulé	Années	Dépenses	AE	CR	CG	MO
Poste SIP	2009 à 2012	234 650 €	38%			62%
<b>Total</b>		<b>234 650 €</b>	<b>88 321 €</b>			<b>146 329 €</b>

Coût du poste restant à financer après la mi-parcours :

Intitulé	Année	Montant	AE *	CR	CG	MO
Salaires+charges	2013	60 620 €	Forfait			
Fonctionnement		14 400 €				
Salaires+charges	2014	61 900 €	50%			50%
Fonctionnement		14 700 €	0%			100%
Salaires+charges	2015	63 140 €	50%			50%
Fonctionnement		15 000 €	0%			100%
Investissement		24 000 €	50%			50%
<b>Total</b>		<b>253 760 €</b>	<b>107 020 €</b>			<b>146 740 €</b>

\* Subventions Agence de l'eau :

- Forfait: 50% sur 65 000 € annuels

- 50% de 56 000 € annuels pour un ingénieur débutant
- 50% de 65 000 € annuel pour un ingénieur confirmé

- 50%: Correspond à 50% des actions éligibles (continuité, suivi des débits...) et hors fonctionnement

# Volet C ■ COORDONNER, SENSIBILISER ET ÉVALUER LE CONTRAT DE RIVIÈRE ■

---

**Opération :** Création d'un poste de chargé de mission rivière au SIVOM Val de Banquière - NOUVELLE

**Objectifs :** Suivre et coordonner les actions du Contrat de Rivière

**Cours d'eau :** Banquière

**Communes :** Ensemble des communes du SVB

**Maître d'ouvrage :** SVB

**Fiche  
C13  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**121 000 €HT**

**2014-2015**

---

## NOUVELLE FICHE ACTION

### Création d'un poste de chargé de mission rivière au SVB

---

#### Contexte

Aujourd'hui, au sein de l'équipe qui compose le SIVOM Val de Banquière (SVB), personne qui ne s'occupe des actions liées à la gestion du cours d'eau.

Ainsi, depuis la signature du Contrat de Rivière des Paillons, les actions dont le SVB porte la maîtrise d'ouvrage ont des difficultés à se concrétiser.

Afin de permettre le lancement de ces différentes actions, il est prévu recruter un chargé de mission rivière sur le bassin versant de la Banquière.

#### Description de l'opération à mi-parcours

Le chargé de mission rivière est engagé pour assurer les fonctions suivantes :

1 Animer : 15% du temps

- Relais local entre l'ensemble des acteurs : collectivités, Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'Eau, la DDTM, associations...
- Travailler en étroite collaboration avec le chargé de mission du Contrat de Rivière
- Mettre en place et suivre les études et les travaux du syndicat : cahiers des charges, demandes de subventions, avis technique sur les offres des prestataires...
- Impulser les projets de communication et de sensibilisation autour des milieux aquatiques dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires ;

2. Mettre en place l'étude globale des fonctionnalités écologiques de la Banquière (B140) : 80% du temps

- Suivi et animation de l'étude à l'échelle du sous bassin versant, animer les comités de pilotage...
- Mettre en œuvre l'actualisation du plan pluriannuel de restauration de la Banquière (DIG, Suivi travaux...)

4. Suivre l'action B235 suivis des blocs (B235) et formations: 5% du temps

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Poste</b>											

### Estimation du coût à mi-parcours

	2014	2015
Investissement	24 000	0
Salaire et charges	33 000	33 600
Fonctionnement	<u>15 000</u>	<u>15 400</u>
<b>TOTAL</b>	<b>72 000 €</b>	<b>49 000 €</b>

NB : Pour 2016 : 34 300€HT (salaires) et 15 700€HT (fonctionnement)

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition OF2-08 : Développer ou renforcer la gestion durable dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle des bassins versants
- Disposition OF4-02 : Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité
- Disposition OF4-03 : Assurer la coordination au niveau supra bassin versant

### Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FRDR76b Le Paillon de Nice	Superficielle	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée
FRDR76a Le Paillon de l'Escarène	Superficielle	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée

### Plan de financement à mi-parcours

Intitulé	Année	Montant	AE*	CR **	CG	MO
Investissement	2014	24 000 €	50%	Forfait		32%
Salaires+charges		33 000 €	50%			
Fonctionnement		15 000 €	0%			
Salaires+charges	2015	33 600 €	50%	Forfait		
Fonctionnement		15 400 €	0%			
<b>Total</b>		<b>121 000 €</b>	<b>52 470 €</b>	<b>30 000 €</b>		

\* le taux d'aide de l'agence de l'eau correspond à 50% **des actions éligibles hors fonctionnement**

Règle de calcul : (salaire+charges)X 1.3 (coefficient permettant de prendre en compte le fonctionnement) // possibilité de financement de l'investissement tous les 5 ans.

Ex pour 2014: si 95% des actions sont éligibles

$((33\ 000 \times 1.3) \times 95\%) \times 50\% + (24\ 000 \times 50\%) = 32\ 378\text{€}$  : aide de l'agence pour 2014

[salaire chargé x 95% des actions éligibles] x 50% d'aide + 50% d'investissement la première année

\*\* Subventions Région sur 3 ans :

- 18 000 € 1<sup>ère</sup> année
- 12 000 € 2<sup>ème</sup> année
- 6000 € 3<sup>ème</sup> année

# Volet C ■ COORDONNER, SENSIBILISER ET ÉVALUER LE CONTRAT DE RIVIÈRE ■

---

**Opération :** Création de supports de communication et de sensibilisation autour du Contrat de Rivière

**Objectifs :** Informer et sensibiliser le public

**Cours d'eau :** Bassin versant

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
C21  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**209 100 €HT**

**2010-2015**

---

## Création de supports de communication et de sensibilisation autour du Contrat de Rivière

---

### Contexte

Le patrimoine naturel et culturel des cours d'eau du bassin versant des Paillons représente un capital qu'il est important de préserver, de gérer et valoriser pour les générations futures. Sur le bassin versant des Paillons, les cours d'eau et les milieux aquatiques sont insuffisamment considérés par la population. Les cours d'eau sont utilisés pour leurs caractéristiques hydrauliques (irrigation, assainissement), craints pour les crues, et les milieux aquatiques n'intéressent, pour leurs atouts environnementaux, paysagers et ludiques que peu de personnes (pêcheurs, promeneurs).

Ainsi, la mise en œuvre du programme d'actions, passe également par une large communication sur les démarches engagées. Dans ce cadre, des moyens de communication à large diffusion tels que plaquettes ou brochures à distribuer, panneaux d'exposition sont des médias adaptés à la communication externe.

Ces supports pourront être utilisés lors d'expositions ou lors de manifestations plus larges.

En outre, des actions d'information et de sensibilisation seront menées auprès des élus et techniciens communaux. Cette démarche qui sera organisée sous forme de groupes de travail thématiques (cf. fiches B244, B245, B315...), devra s'appuyer sur des supports de communication clairs et pédagogiques.

### Description de l'opération

#### Créations de supports de communications :

Différents supports seront créés et diffusés sur la base d'un plan de communication qui aura été détaillé en début de contrat. Ce plan de communication sera conduit par le chargé de missions Contrat de Rivière (fiche C11) :

- un journal d'information biannuel dressant l'avancement du contrat de rivière
- des articles sur le contrat de rivière intégrés dans les journaux locaux et sur les sites web des partenaires
- des supports ciblés à l'intention de publics particuliers (riverains, industriels, élus...) sur des thèmes précis (entretien des berges, risque inondation, assainissement autonome, pré-traitement des eaux industrielles, prélèvements & ressource en eau...) : plaquettes, posters...
- repères de crue
- une exposition itinérante sur les Paillons

### Création d'un site internet :

L'opération consiste à créer un site internet dédié au Contrat de Rivière des Paillons et aux actions du SIP qui communiquera de nombreuses informations vulgarisées et cohérentes. Des mises à jour seront régulièrement réalisées.

### Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Supports de communication</b>											
<b>Internet</b>											
<b>Exposition itinérante</b>											

### Estimation du coût

#### Créations de supports de communications :

Bulletins d'informations annuels	48 000	(10 000 exemplaires par an durant 5 ans)
Brochures ou plaquettes ciblées	20 000	(2 000 exemplaires pour chaque thème)
Expositions itinérantes	100 000	
Matérialisation des repères de crues	10 000	(10 repères)
<b>TOTAL</b>	<b>178 000</b>	<b>€ HT</b>

#### Site internet :

Création du site	17 000	
Hébergement, maintenance	235/ mois	* 5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>31 100</b>	<b>€ HT</b>

### Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition OF4-02 : Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité

### Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FRDR76b Le Paillon de Nice	Superficielle	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée
FRDR76a Le Paillon de l'Escarène	Superficielle	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée

### Plan de financement

Intitulé	Année	Montant	AE*	CR	CG	MO
Campagne 1	2010	41 820 €	50%	30%	0%	20%
Campagne 2	2011	41 820 €	50%	30%	0%	20%
Campagne 3	2013	41 820 €	50%	30%	0%	20%
Campagne 4	2014	41 820 €	50%	30%	0%	20%
Campagne 5	2015	41 820 €	50%	30%	0%	20%
<b>Total</b>		<b>209 100 €</b>	<b>104 550 €</b>	<b>62 730 €</b>	<b>- €</b>	<b>41 820 €</b>

## Volet C ■ COORDONNER, SENSIBILISER ET ÉVALUER LE CONTRAT DE RIVIÈRE ■

---

**Opération :** Sensibiliser les scolaires à la pêche et au milieu Aquatique - Modifiée

**Objectifs :** Informer et sensibiliser le public

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** Fédération de pêche des Alpes Maritimes

**Fiche  
C22  
Mi-parcours**

**Priorité 2**

**0 € HT**

**2010-2015**

---

### MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

### Sensibiliser les scolaires à la pêche et au milieu aquatique

---

#### Contexte

L'éducation à l'environnement et au développement durable du jeune public, est un enjeu majeur de ce début de siècle. Le milieu scolaire est sans doute le vecteur le plus efficace dans la mesure où l'enseignement constitue un véritable relais. Cette action a pour but d'apporter aux enfants des connaissances pour les familiariser avec l'eau, leur département et les rivières des paillons. Ils seront sensibilisés à la diversité et au patrimoine des milieux aquatiques naturels, à leurs spécificités biologiques et à leur protection.

#### Description de l'opération

Depuis 2003, la Fédération mène un programme de sensibilisation auprès du public scolaire milieu sur la découverte du milieu aquatique.

L'opération a comme objectif la sensibilisation du public scolaire à la protection de la ressource en eau (donc de la rivière) et des milieux naturels composant la vallée. A partir de la découverte des Paillons, le projet doit permettre l'acquisition de compétences issues de l'étude de ce milieu. L'étude de la rivière va permettre d'aborder des enjeux majeurs tels que la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ce projet va garantir aux élèves, connaissances, capacités, attitudes dans le domaine de la découverte de différents milieux et d'être sensibilisés aux problèmes de l'environnement.

Sa richesse permettra également de nourrir d'autres domaines d'apprentissage en favorisant des liens transdisciplinaires.

Différentes thématiques pourront être abordées (géographie des cours d'eau, vie aquatique, pollution, impact sur le milieu, raisons de la mise en place d'un contrat rivière) et permettront aux élèves de mieux comprendre les liens qui existent entre les activités humaines, le milieu aquatique et la protection de l'environnement.

Ce projet s'adresse aux enseignants désireux de mettre en place un projet éducatif sur la découverte des Paillons (4 classes par an). Il pourra donner lieu à la création d'un outil de

transmission de compétences acquises qui prendrait la forme d'une exposition, d'œuvres plastiques, de traces numériques (diaporama, jeux, exposé...).

La collaboration avec la fédération permettra aux écoles d'enrichir considérablement un projet s'appuyant sur une démarche scientifique. Les activités rendues possibles par la mise à disposition de ressources spécifiques (intervenants, appui technique, matériel pédagogique...) faciliteront la construction des savoirs en donnant du sens aux situations d'apprentissage.

### **Phasage de l'opération**

Fédération de pêche: 7 demi-journée d'intervention en salle de classe durant l'année scolaire et une journée terrain par classe (4 classes par an).

### **Estimation du coût**

Le cout ci-dessous est donné à titre indicatif car les postes d'animateur et coordinateur en environnement de la Fédération de pêche sont directement subventionnés.

9000 € HT /an - Il reste :

année 2013	9 000 € HT
année 2014	9 000 € HT
année 2015	<u>9 000 € HT</u>
Total	27 000 € HT

### **Correspondance avec la DCE et le SDAGE**

- Disposition OF4-02 : Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité

### **Plan de financement**

Les postes d'animateur et coordinateur en environnement de la Fédération de pêche sont directement subventionnés.

## Volet C ■ COORDONNER, SENSIBILISER ET ÉVALUER LE CONTRAT DE RIVIÈRE ■

---

**Opération :** Sensibiliser les scolaires à la rivière, à la mer et au rôle des STEP - Modifiée

**Objectifs :** Informer et sensibiliser le public

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Commune :** La Trinité, Sainte André de la Roche, Falicon, Tourette-Levens, Duranus et Levens.

**Maître d'ouvrage :** Métropole Nice Côte d'Azur

**Fiche  
C23  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**0 € HT**

**2010-2015**

---

### MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

#### **Sensibiliser les scolaires à la rivière, à la mer et au rôle des STEP**

---

##### **Contexte**

La Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre d'une convention tripartite entre la Métropole, la ville de Nice et l'inspection académique réalise des animations appelées « la rivière et la pêche », « découverte de la Méditerranée » et « au fil de l'eau »

Cette opération est indiquée pour mémoire, car elle est déjà présentée dans le programme d'actions du Contrat de Baie d'Azur (action C2.1), qui comprend une partie du territoire du Contrat de Rivière.

##### **Description de l'opération à mi-parcours**

Le programme propose des animations d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les cycles 2 et 3 des écoles de la Métropole. A chaque rentrée, un courrier commun du directeur d'académie et du Maire-Président propose aux écoles d'inscrire deux classes sur les animations souhaitées.

200 classes peuvent ainsi bénéficier de ce programme comme celles des écoles des communes de La Trinité, Sainte André de la Roche, Falicon, Tourette-Levens, Duranus et Levens.

Les animations sont présentées dans un « **passport pour l'écolier** ». Les établissements peuvent ainsi bénéficier d'animations en classes sur les stations d'épuration, la pêche et la découverte de la Méditerranée mais également sur le bruit et la cité, le monde des abeilles, la terre, les risques majeurs, l'école et les oiseaux, la collecte et le recyclage du papier dans les écoles... En fonction des thématiques choisies, des visites de terrains peuvent également être organisées. Les animations sont gratuites, seul le transport reste à la charge de l'établissement scolaire.

L'exposition itinérante des Paillons (action C2.1) ainsi que le futur sentier thématique de l'eau à l'Escarène (B121) seront mentionnées dans le « **passport de l'écolier** » qui propose des idées de visites possibles toutes l'année.

Le chargé de missions du Contrat de Rivière suivra cette opération. Ce sera une occasion de faire le lien, notamment des ses supports de communication, entre le bassin versant et le littoral.

### **Phasage de l'opération à mi-parcours**

Séances annuelles

### **Estimation du coût à mi-parcours**

Cette action est commune au Contrat de rivière des Paillons et au Contrat de Baie d'Azur. L'opération est déjà financée dans ce cadre.

### **Correspondance avec la DCE et le SDAGE**

- Disposition OF4-02 : Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité

### **Plan de financement à mi-parcours**

Sans objet.

## Volet C ■ COORDONNER, SENSIBILISER ET ÉVALUER LE CONTRAT DE RIVIÈRE ■

---

**Opération :** Mise en place d'un observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions - Modifiée

**Objectifs :** Evaluer le Contrat de Rivière

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
C31  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**0 €HT**

**2010-2015**

---

### MODIFICATION DE LA FICHE ACTION INITIALE

#### Mise en place d'un observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions

---

##### Contexte

Le suivi et l'évaluation du Contrat de Rivière sont nécessaires pour communiquer à l'ensemble des partenaires et acteurs, les résultats et les avancées des actions (plaquettes, site Internet ...).

Dans un tableau de bord réalisé par le RRGMA, le chargé de missions Contrat de Rivière établira au minimum de façon annuelle une synthèse des actions engagées et de leurs effets sur l'environnement. Chaque action du Contrat de Rivière est associée à un ou plusieurs indicateurs, soit de résultat, soit de « gain environnemental ».

Une observatoire du Contrat de Rivière permettra de stocker et de réactualiser les données.

##### Description de l'opération

Pour l'établissement de ces bilans, outre la base de données technique et financière des actions, le chargé de missions contrat de rivière disposera :

- d'un SIG (système d'information géographique) permettant de représenter géographiquement les données obtenues, et d'éditer des cartes pour les différentes publications
- et d'un observatoire du Contrat de Rivière : outil de stockage de données, à alimenter régulièrement, pour évaluer les indicateurs.

La mise en place du SIG et de l'Observatoire, sera réalisée en interne, et suivis par le chargé de missions Contrat de Rivière (fiche C11), comportera :

- l'intégration des cartographies des études préalables, et des études complémentaires
- la constitution de la structure de l'Observatoire à partir des fiches indicateurs
- la collecte des données permettant de renseigner les indicateurs
- l'établissement du premier bilan annuel en 2011 avec renseignement des indicateurs
- la mise à jour annuelle du SIG
- la mise à jour annuelle de l'Observatoire

## Phasage de l'opération à mi-parcours

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Tableau de bord</b>											

## Estimation du coût à mi-parcours

Pris en charge par le poste de Chargé d'animation (fiche C11)

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition OF4-02 : Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FRDR76b Le Paillon de Nice	Superficielle	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée
FRDR76a Le Paillon de l'Escarène	Superficielle	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée

## Plan de financement à mi-parcours

Pris en charge par le poste de Chargé d'animation (fiche C11)

# Volet C ■ COORDONNER, SENSIBILISER ET ÉVALUER LE CONTRAT DE RIVIÈRE ■

---

**Opération :** Bilans final et intermédiaire du Contrat de Rivière

**Objectifs :** Evaluer le Contrat de Rivière

**Cours d'eau :** Bassin versant des Paillons

**Commune :** Ensemble des communes

**Maître d'ouvrage :** SIP

**Fiche  
C32  
Mi-parcours**

**Priorité 1**

**30 000 €HT**

**2013 et 2015**

---

## Bilans final et intermédiaire du Contrat de Rivière

---

### Contexte

Le suivi et l'évaluation du Contrat de Rivière sont nécessaires pour permettre ensuite de communiquer à l'ensemble des partenaires et acteurs, les résultats et les avancées.

L'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 9<sup>ième</sup> programme, a défini les conditions d'élaboration de ces bilans :

- Le bilan à mi-parcours (3 ans) sera réalisé en interne (chargé de mission du Contrat de Rivière),
- Le bilan de fin de programme (6 ans) devra être réalisé par un prestataire extérieur.

### Description de l'opération

Ces bilans s'appuieront sur le suivi scientifique réalisé avant et durant le contrat de rivière ainsi que sur les comptes rendus des actions menées.

Ainsi, le tableau de bord et l'observatoire permettront au chargé de missions de réaliser au quotidien la mise à jour périodique du suivi (fiche C31). Sur cette base, il renseignera le **bilan intermédiaire**.

A cette occasion, le programme d'actions pourra être ajusté en concertation avec les partenaires (ajout d'actions, modification de certaines...).

Le **bilan final** sera conduit par un cabinet extérieur. Il permettra notamment de :

- Comparer les états initiaux et finaux,
- Effectuer le bilan technique et financier,
- Assurer une analyse et une synthèse des actions menées,
- Définir les perspectives et proposer les orientations.

## Phasage de l'opération

	2010	2011		2012		2013		2014		2015	
	semestre 2	semestre 1	semestre 2								
<b>Bilan intermédiaire</b>											
<b>Bilan final</b>											

## Estimation du coût

Bilan intermédiaire (charge de mission) : 0 € HT

Bilan final (prestataire extérieur) : 30 000 € HT

## Correspondance avec la DCE et le SDAGE

- Disposition OF4-02 : Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité

## Correspondance avec le programme de mesures du SDAGE

Masse d'eau	Type	N° mesure	Libellé mesure
FRDR76b Le Paillon de Nice	Superficielle	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée
FRDR76a Le Paillon de l'Escarène	Superficielle	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée

## Plan de financement

Intitulé	Année	Montant	AE	CR	CG	MO
Bilan final	2015	30 000 €	50%	30%		20%
<b>Total</b>		<b>30 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>9 000 €</b>		<b>6 000 €</b>